

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL OFFICIEL

LOIS ET DÉCRETS



Dimanche 9 octobre 2011 / N° 235

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Décrets, arrêtés, circulaires

textes généraux

ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

- 1 Décret n° 2011-1251 du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels
- 2 Arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels

ministère de la justice et des libertés

- 3 Décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice

ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

- 4 Décret n° 2011-1253 du 7 octobre 2011 modifiant le régime des matériels de guerre, armes et munitions
- 5 Arrêté du 5 octobre 2011 pris pour l'application de l'article L. 330-9 du code électoral

ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- 6 Décret n° 2011-1254 du 7 octobre 2011 relatif aux recommandations d'investissement portant sur les actifs non financiers admis à la négociation sur un marché réglementé d'instruments financiers

- 7 Décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française
- 8 Arrêté du 7 octobre 2011 relatif à la prime propre au régime des plans d'épargne-logement et au taux d'intérêt des dépôts des plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française
- 9 Arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux taux de rémunération et au taux plancher des plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- 10 Décision du 7 septembre 2011 portant agrément d'un organisme chargé du contrôle de qualité externe des installations de mammographie analogique

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 11 Décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011 portant dispositions spécifiques à certaines spécialités du brevet de technicien supérieur pour les sessions d'examen 2013 à 2015
- 12 Arrêté du 30 septembre 2011 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts au recrutement au titre de l'année 2011 et fixant les modalités de candidature

mesures nominatives

Premier ministre

- 13 Arrêté du 7 octobre 2011 portant désignation des candidats retenus ainsi que des candidats inscrits sur liste complémentaire pour suivre la 187e session en région de l'Institut des hautes études de défense nationale à Montpellier, Toulon et Aix-en-Provence (du 7 novembre au 16 décembre 2011)

ministère de la défense et des anciens combattants

- 14 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination et promotion dans l'armée active
- 15 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination au conseil d'administration de SNPE
- 16 Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination à la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires prévue à l'article 7 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

- 17 Arrêté du 7 octobre 2011 portant nomination d'un expert de haut niveau

ministère de la justice et des libertés

- 18 Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination d'un rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat
- 19 Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination d'un rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat
- 20 Arrêté du 6 octobre 2011 portant admission à la retraite, maintien en activité en surnombre et affectation (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel)
- 21 Arrêté du 7 octobre 2011 portant détachement (Conseil d'Etat)
- 22 Arrêté du 7 octobre 2011 portant réintégration d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat

ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

- 23 Décret du 7 octobre 2011 portant titularisation d'un préfet
- 24 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (1re catégorie) - M. Spitz (Eric)

ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

- 25 Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination au conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 26 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs)
- 27 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs) - M. Schwienbacher (Armin)
- 28 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs)
- 29 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination (enseignements supérieurs) - Mme Jacquet (Laurence)

ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

outre-mer

- 30 Décret du 7 octobre 2011 portant nomination de la présidente du conseil d'administration de l'Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite « des cinquante pas géométriques » de la Guadeloupe - Mme Breslau (Marie-Lucile)

Défenseur des droits

- 31 Liste des membres des collèges assistant le Défenseur des droits

Naturalisations et réintégrations

- 32 Décret du 5 octobre 2011 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents et francisation de noms et prénoms

En application du décret n° 2004-459 du 28 mai 2004, pris après avis de la CNIL, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne doivent pas faire l'objet d'une publication sous forme électronique ; ces textes peuvent être consultés sur l'édition papier.

Informations parlementaires

Assemblée nationale

- 33 ORDRE DU JOUR
- 34 CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
- 35 COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE

Sénat

36 ORDRE DU JOUR

Avis et communications

avis de concours et de vacance d'emplois

Premier ministre

- 37 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 38 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 39 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 40 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 41 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 42 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 43 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur
- 44 Avis de vacance d'un emploi de chef de service
- 45 Avis de vacance d'un emploi de chef de service

avis divers

ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- 46 Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux du deuxième trimestre 2011 (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008)
- 47 Avis relatif à l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre 2011

ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- 48 Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

- 49 Résultats des tirages du Keno du jeudi 6 octobre 2011

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2011-1251 du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels

NOR : DEVL1112136D

Publics concernés : conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN) et collectivités locales.

Objet : agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : les conservatoires régionaux d'espaces naturels sont des associations qui se consacrent à la préservation du patrimoine naturel et paysager. L'Etat et les régions peuvent conjointement décider de les agréer. Le décret précise les conditions et modalités de cet agrément. L'agrément est délivré pour une durée de dix ans, par le préfet de région et le président du conseil régional. La décision est prise sur la base, notamment, de la présentation d'un plan d'actions comprenant l'obligation de réalisation d'un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site ou espace dont le conservatoire a la responsabilité.

Références : ce texte est pris pour l'application de l'article 129 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Le code de l'environnement, modifié par le présent décret, peut être consulté, dans la rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 414-11 ;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 8 septembre 2011,

Décète :

Art. 1^{er}. – Il est créé après la section 1 du chapitre IV du titre I^{er} du livre IV du code de l'environnement (partie réglementaire) une section 2 ainsi rédigée :

« Section 2

« Conservatoires régionaux d'espaces naturels

« Art. D. 414-30. – I. – L'agrément mentionné à l'article L. 414-11 peut être accordé pour une durée de dix ans à tout organisme satisfaisant aux conditions suivantes :

- « 1. Etre doté de la personnalité morale ;
- « 2. Avoir à titre principal un objet non commercial conforme au I de l'article L. 414-11 exercé depuis au moins cinq ans ;
- « 3. Avoir pour cadre d'action une région administrative ;
- « 4. Adhérer à la fédération des conservatoires d'espaces naturels mentionnée au II de l'article L. 414-11 ;
- « 5. Etre doté d'un conseil scientifique constitué de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre.

« L'agrément est délivré, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par décision conjointe du préfet de région et du président du conseil régional habilité par délibération du conseil régional ou, en Corse, du président du conseil exécutif habilité par délibération de l'Assemblée de Corse.

« Il peut être retiré, après que l'organisme a été mis à même de présenter ses observations, par décision conjointe motivée de ces mêmes autorités en cas de manquement de l'organisme à ses obligations ou s'il cesse de remplir les conditions requises pour l'obtention de l'agrément.

« Les décisions d'octroi et de retrait d'agrément sont notifiées à l'organisme et publiées au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'environnement.

« Le contenu du dossier de demande d'agrément est précisé par arrêté du ministre chargé de l'environnement. La demande d'agrément est nécessairement accompagnée d'un projet de plan d'actions sur cinq ans.

« II. – Un organisme agissant dans le ressort d'un département et réunissant les conditions mentionnées aux 1, 2 et 4 du I peut demander à bénéficier de l'agrément accordé à l'organisme régional. Dans ce cas, le conseil scientifique mentionné au 5 du I est commun aux deux organismes.

« *Art. D. 414-31.* – I. – L'agrément vaut approbation du plan d'actions mentionné au dernier alinéa du I de l'article D. 414-30.

« Il permet l'utilisation par l'organisme de la dénomination « Conservatoire d'espaces naturels agréé » et de l'identité graphique associée, qui sont déposées auprès de l'Institut national de la propriété industrielle, sous la forme de marque collective, par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

« II. – Le conservatoire régional d'espaces naturels agréé est tenu :

« 1. Dans les conditions prévues par le plan d'actions, de réaliser et mettre en œuvre pour chaque ensemble cohérent de parcelles un plan de gestion, d'une durée minimale de cinq ans, approuvé par son conseil scientifique ;

« 2. De faire procéder, par son conseil scientifique, à l'évaluation des objectifs de chaque plan de gestion, avant son terme ;

« 3. De communiquer les plans de gestion et leurs évaluations aux autorités ayant délivré l'agrément ainsi qu'aux collectivités territoriales intéressées ;

« 4. De soumettre le projet d'acquisition ou de prise à bail d'une ou plusieurs parcelles à l'avis de son conseil scientifique ;

« 5. Lorsqu'il acquiert une ou plusieurs parcelles, de faire mention dans l'acte authentique de l'origine des fonds ayant permis l'achat ;

« 6. De mettre à la disposition du public les informations environnementales dont il dispose et notamment les plans de gestion mentionnés au 1 ;

« 7. De remettre un rapport annuel d'activité aux autorités ayant délivré l'agrément, au regard du plan d'actions quinquennal, en faisant état, le cas échéant, des modifications intervenues dans ses statuts, dans la composition du conseil scientifique ou dans l'organe de direction. »

Art. 2. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels

NOR : DEVL1112143A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-11, D. 414-30 et D. 414-31,

Arrête :

Art. 1^{er}. – I. – Le dossier de demande d'agrément mentionné au dernier alinéa du I de l'article D. 414-30 du code de l'environnement comporte les pièces suivantes :

1° Une présentation de l'organisme qui inclut :

a) Les noms et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme dans le cadre de l'agrément susmentionné ;

b) Un exemplaire de ses statuts comportant l'adresse du siège social ;

c) Le rapport moral et le rapport financier approuvés lors de la dernière assemblée générale ou les documents en faisant office lorsque le statut de l'organisme ne prévoit pas de tels documents ;

d) Un bilan de son activité justifiant, pour les cinq années précédant la date de la demande, la conformité de celle-ci avec les exigences des 2 et 3 du I de l'article D. 414-30 du code de l'environnement ;

e) La liste des membres du conseil d'administration ;

f) La liste des membres du conseil scientifique de l'organisme mentionnant leurs qualités et qualifications ;

g) Une note émanant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels qui atteste de l'adhésion de l'organisme à cette fédération et formule un avis sur l'intérêt de la demande d'agrément pour l'Etat et la région ;

h) Un argumentaire par lequel l'organisme étaye les raisons pour lesquelles il demande l'agrément ;

2° La liste et la carte des espaces sur lesquels intervient l'organisme en distinguant ceux :

– dont l'organisme est propriétaire ;

– dont l'organisme est locataire ; dans ce cas, la durée du bail restant à courir est mentionnée ;

– dont la gestion est confiée à l'organisme à un autre titre ; la liste mentionne alors les modalités dans lesquelles s'effectue cette gestion ;

3° Un projet de plan d'actions quinquennal qui détermine, par priorités, les actions que se propose de mener à bien l'organisme dans la première moitié de la durée de l'agrément ; ce projet est établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement.

Le projet de plan d'actions indique notamment les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national mentionné à l'article L. 411-5 du code de l'environnement sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée.

Il peut préciser les conditions dans lesquelles l'organisme apporte aux autorités délivrant l'agrément un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise.

Il peut prévoir l'acquisition de zones humides dans les conditions prévues à l'article L. 213-8-2 du code de l'environnement.

Il prévoit, pour les parcelles formant un ensemble cohérent dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion, la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion d'une durée minimale de cinq ans qui détaillent :

– la situation administrative des parcelles concernées et les mesures réglementaires applicables ;

– un bilan patrimonial qui décrit l'état de conservation, le statut et la localisation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages ;

– les objectifs de gestion destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages ainsi que des habitats d'espèce ;

- une description des mesures permettant d’atteindre ces objectifs ;
- les procédures de suivi et d’évaluation des mesures proposées ainsi que de l’état de conservation des habitats naturels, des espèces de faune et de flore sauvages et de leurs habitats.

II. – Dans le cas prévu au II de l’article D. 414-30 du code de l’environnement, le dossier est complété, pour ce qui concerne l’organisme ne réunissant que les conditions mentionnées aux 1, 2 et 4 du I de l’article D. 414-30, par les pièces mentionnées aux *b* à *e* du 1° du I. Les pièces mentionnées aux 2 et 3 du I doivent permettre, respectivement, l’identification de l’organisme intervenant sur les espaces listés et les actions dont est responsable chacun des organismes.

Art. 2. – I. – Le dossier de demande d’agrément est adressé en double exemplaire aux autorités délivrant l’agrément par la personne habilitée à cet effet par l’organisme. Cet envoi, par lettre recommandée avec demande d’avis de réception, peut être remplacé par un dépôt contre décharge.

Dans un délai de deux mois, le préfet de région vérifie le caractère complet du dossier de demande et adresse alors un récépissé à la personne habilitée à représenter l’organisme, dont une copie est transmise au président du conseil régional ou, en Corse, au président du conseil exécutif.

A défaut, il indique à l’organisme que la demande ne peut être recevable en l’absence des pièces manquantes. Le président du conseil régional ou, en Corse, le président du conseil exécutif est rendu destinataire d’une copie de ce courrier.

II. – L’instruction de la demande d’agrément est menée dans un délai de quatre mois à compter de la réception du dossier complet.

Dès réception du dossier complet, le préfet de région saisit le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis sur la composition du conseil scientifique de l’organisme et sur le projet de plan d’actions quinquennal.

A réception de cet avis, le préfet de région ou son représentant et le président du conseil régional ou son représentant, ou, en Corse, le président du conseil exécutif ou son représentant décident de la suite réservée à la demande. La personne habilitée à représenter l’organisme peut être invitée à apporter les précisions utiles.

Dans l’hypothèse où l’agrément ne peut être délivré sans une modification du plan d’actions quinquennal, les autorités délivrant l’agrément en informent conjointement la personne habilitée à représenter l’organisme par courrier recommandé avec demande d’avis de réception. Le délai est alors suspendu jusqu’à réception des modifications demandées. A défaut d’une réception des modifications dans les deux mois, la procédure d’agrément est abandonnée.

III. – Lorsque les autorités délivrant l’agrément décident de refuser l’agrément, une décision conjointe motivée est adressée à la personne habilitée à représenter l’organisme.

Lorsque les autorités délivrant l’agrément décident d’agréer l’organisme, une décision est prise conjointement. Elle est transmise sans délai par le préfet de région au ministre chargé de l’environnement pour publication au *Bulletin officiel*. Le préfet de région publie cette décision au recueil des actes administratifs de la région.

Art. 3. – Pour l’application du huitième alinéa du I de l’article D. 414-30 du code de l’environnement, les autorités ayant délivré l’agrément adressent par envoi recommandé avec demande d’avis de réception au conservatoire régional d’espaces naturels agréé et, le cas échéant, au conservatoire mentionné au II de l’article D. 414-30 du code de l’environnement un courrier exposant les motifs pour lesquels elles envisagent le retrait de l’agrément. Le conservatoire régional d’espaces naturels agréé dispose d’un mois à compter de la réception de ce courrier pour présenter ses observations.

Après notification à son destinataire, la décision de retrait fait l’objet des mesures de publicité mentionnées au dernier alinéa du III de l’article 2.

Art. 4. – Le plan d’actions mentionné au dernier alinéa du I de l’article D. 414-30 du code de l’environnement fait l’objet d’une évaluation avant son terme par le conseil scientifique du conservatoire régional des espaces naturels agréé.

Avant le terme de la cinquième année de l’agrément, cette évaluation et un nouveau projet de plan d’actions sont adressés aux autorités ayant délivré l’agrément par envoi recommandé avec demande d’avis de réception. Cet envoi peut être remplacé par un dépôt contre décharge.

Le préfet de région saisit le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis sur l’évaluation et le projet de plan d’actions. Le préfet de région communique cet avis au président du conseil régional ou, en Corse, au président du conseil exécutif.

Les autorités ayant délivré l’agrément approuvent conjointement le projet de plan d’actions.

Lorsque le projet de plan d’actions ne peut être approuvé sans modification, les autorités ayant délivré l’agrément en informent conjointement la personne habilitée à représenter l’organisme par courrier recommandé avec demande d’avis de réception. Cette personne est invitée à apporter les précisions utiles.

Lorsque, faute d’accord entre les parties, le projet de plan d’actions n’a pu être approuvé dans les six mois suivant l’avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, les autorités ayant délivré l’agrément prennent conjointement une décision motivée de retrait de l’agrément dans les conditions prévues à l’article 3.

Art. 5. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice

NOR : JUST1116482D

***Publics concernés :** secrétaires administratifs du ministère de la justice.*

***Objet :** rattachement du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice au « nouvel espace statutaire » de la catégorie B et aux nouvelles dispositions statutaires des secrétaires administratifs de la fonction publique de l'Etat.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

***Notice :** le décret vise à rattacher le corps des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice au « nouvel espace statutaire » de la catégorie B, prévu par le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 et aux nouvelles dispositions statutaires communes aux secrétaires administratifs de la fonction publique de l'Etat, prévues par le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010.*

Il complète ces dispositions en prévoyant que les secrétaires administratifs du ministère de la justice peuvent être affectés à la grande chancellerie de la Légion d'honneur et en soumettant ceux qui sont affectés dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au statut spécial.

***Référence :** les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de ces modifications, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel du ministère de la justice en date du 3 mai 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

CHAPITRE I^{er}

Dispositions générales

Art. 1^{er}. – La mention : « secrétaires administratifs du ministère de la justice » est inscrite en annexe aux décrets du 11 novembre 2009 et du 19 mars 2010 susvisés.

Art. 2. – Les secrétaires administratifs du ministère de la justice exercent leurs fonctions à l’administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les services à compétence nationale et dans les établissements publics du ministère de la justice ainsi que dans les services d’une juridiction de l’ordre judiciaire.

Ils peuvent également exercer leurs fonctions à la grande chancellerie de la Légion d’honneur, après avis conforme de cette dernière.

Art. 3. – Les secrétaires administratifs du ministère de la justice exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés de l’administration pénitentiaire sont soumis au statut spécial de l’ordonnance du 6 août 1958 susvisée et aux dispositions du titre VII du décret du 21 novembre 1966 susvisé.

CHAPITRE II

Dispositions finales

Art. 4. – A l’annexe I du décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 susvisé, les mots : « secrétaires administratifs du ministère de la justice » sont supprimés.

Art. 5. – L’article 1^{er} du décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 susvisé est ainsi modifié :

1° Au 3, sont supprimées :

a) La mention : « secrétaires administratifs du ministère de la justice » ;

b) La phrase : « Les membres de ce corps peuvent exercer leurs fonctions dans les services et les établissements publics relevant du ministère de la justice ainsi qu’à la grande chancellerie de la Légion d’honneur ; » ;

2° Au 6, est supprimée la phrase : « Les secrétaires administratifs du ministère de la justice exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés de l’administration pénitentiaire sont soumis aux dispositions de l’ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l’administration pénitentiaire et à celles du titre VII du décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l’administration pénitentiaire. »

Art. 6. – Le décret n° 2007-1106 du 16 juillet 2007 relatif à la création du corps des secrétaires administratifs des services judiciaires et à la fusion des corps de secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice et de la grande chancellerie de la Légion d’honneur est abrogé.

Art. 7. – Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l’Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,*
MICHEL MERCIER

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l’Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
VALÉRIE PÉCRESSE

Le ministre de la fonction publique,
FRANÇOIS SAUVADET

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Décret n° 2011-1253 du 7 octobre 2011 modifiant le régime des matériels de guerre, armes et munitions

NOR : IOCD1113244D

Publics concernés : professionnels (armuriers, fabricants et importateurs), utilisateurs d'armes.

Objet : classement des armes à impulsion électrique.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} décembre 2011.

Notice : ce décret modifie le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions et les décrets n° 2009-450 et n° 2009-451 du 21 avril 2009 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions respectivement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Il prévoit une procédure d'enregistrement de certaines armes de chasse pour assurer la traçabilité de ces armes et assurer ainsi la complète transposition de la directive 2008/51/CE du 21 mai 2008 du Parlement européen et du Conseil européen. Il classe, dans la nomenclature des armes, les armes à impulsion électrique agissant au contact dans la 6^e catégorie (armes qui peuvent être acquises librement, mais dont le port et le transport sont interdits).

Références : ce texte transpose la directive 2008/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes.

Les textes modifiés par le présent décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu la directive 2008/51/CE du Parlement et du Conseil du 21 mai 2008 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 2331-1 et L. 2335-1 ;

Vu le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 modifié relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ;

Vu le décret n° 2009-450 du 21 avril 2009 modifié fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2009-451 du 21 avril 2009 modifié fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 10 mai 2011 ;

Vu l'avis du gouvernement de la Polynésie française en date du 25 mai 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Le décret du 6 mai 1995 susvisé est modifié conformément aux articles 2 à 15 du présent décret.

Art. 2. – L'article 2 est ainsi modifié :

1^o Au paragraphe 2 du III de la 4^e catégorie du B, après les mots : « classées dans cette catégorie », sont insérés les mots : « , en raison de leur dangerosité, » ;

2^o Au I de la cinquième catégorie du B, les mots : « ne sont pas soumises à déclaration » sont supprimés et remplacés par les mots : « sont soumises à enregistrement » ;

3^o Après le paragraphe 2 de la 6^e catégorie du B, il est créé un paragraphe 3 ainsi rédigé :

« Paragraphe 3. – Armes à impulsions électriques de contact autres que celles classées en 4^e catégorie ».

Art. 3. – Au premier alinéa de l'article 20, les mots : « des 5^e et 7^e catégories non soumis à déclaration » sont remplacés par les mots : « de 7^e catégorie non soumis à déclaration ».

Art. 4. – A l'article 22, les mots : « à l'exception de ceux de la 5^e catégorie non soumis à déclaration, » sont supprimés.

Art. 5. – Dans l'intitulé du chapitre II du titre III, le mot : « Déclaration » est remplacé par les mots : « Procédures d'enregistrement et de déclaration ».

Art. 6. – A l'article 46, les mots : « soumis à déclaration des 5^e et 7^e catégories » sont remplacés par les mots : « de la 5^e et du I de la 7^e catégorie ».

Art. 7. – L'article 46-1 est modifié ainsi qu'il suit :

1^o Au 1^o, les mots : « des 5^e et 7^e catégories » sont remplacés par les mots : « de la 7^e catégorie » ;

2^o Au 2^o, les mots : « de la 5^e et de la 7^e catégorie soumis à déclaration » sont remplacés par les mots : « de la 5^e catégorie et du I de la 7^e catégorie ».

Art. 8. – Au deuxième alinéa de l'article 46-2, les mots : « soumise à déclaration » sont supprimés.

Art. 9. – L'article 47 est ainsi modifié :

1^o Au premier alinéa, les mots : « du II de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie, trouvé par elle ou qui lui est dévolu par voie successorale, ou qui l'acquiert à l'étranger, fait sans délai une déclaration, » sont remplacés par les mots : « de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie, trouvé par elle ou qui lui est dévolu par voie successorale, ou qui l'acquiert à l'étranger, procède sans délai, pour une arme du I de la 5^e catégorie à une demande d'enregistrement et pour une arme du II de la 5^e et du I de la 7^e catégorie à une déclaration, » ;

2^o Au deuxième alinéa, avant le mot : « déclaration », sont insérés les mots : « demande d'enregistrement ou cette » ;

3^o Au quatrième alinéa, avant le mot : « déclaration », sont insérés les mots : « demande d'enregistrement ou la ».

Art. 10. – L'article 47-1 est ainsi modifié :

1^o Au premier alinéa, les mots : « du II de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie fait une déclaration » sont remplacés par les mots : « de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie procède, pour une arme du I de la 5^e catégorie à une demande d'enregistrement et pour une arme du II de la 5^e et du I de la 7^e catégorie à une déclaration, » ;

2^o Au deuxième alinéa, les mots : « Pour les armes du II de la 5^e catégorie et des paragraphes 1 et 2 de la 7^e catégorie, cette déclaration est transmise » sont supprimés et remplacés par les mots : « Pour les armes du I de la 5^e catégorie, cette demande d'enregistrement et pour les armes du II de la 5^e catégorie et des paragraphes 1 et 2 de la 7^e catégorie, cette déclaration sont transmises » ;

3^o Le cinquième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes : « Le préfet en délivre récépissé. »

Art. 11. – L'article 47-2 est ainsi modifié :

Au premier alinéa, les mots : « au déclarant » sont supprimés et remplacés par les mots : « à toute personne ayant fait une demande d'enregistrement ou une déclaration ».

Art. 12. – L'article 47-3 est ainsi modifié :

1^o Au premier alinéa, les mots : « du II de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie auprès d'un particulier en présence d'un armurier ou auprès d'un armurier doit faire, par son représentant légal, une déclaration » sont supprimés et remplacés par les mots : « de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie auprès d'un particulier en présence d'un armurier ou auprès d'un armurier doit procéder, par son représentant légal, à une demande d'enregistrement pour une arme du I de la 5^e catégorie et faire une déclaration pour une arme du II de la 5^e catégorie et du I de la 7^e catégorie » ;

2^o Au second alinéa, les mots : « Cette déclaration est transmise » sont supprimés et remplacés par les mots : « Cette demande d'enregistrement et cette déclaration sont transmises ».

Art. 13. – L'article 69 est ainsi modifié :

1^o Au premier alinéa, les mots : « soumis à déclaration de la 5^e catégorie ou de la 7^e catégorie doit en faire la déclaration » sont remplacés par les mots : « de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie doit procéder, pour une arme du I de la 5^e catégorie à une demande d'enregistrement et pour une arme du II de la 5^e catégorie ou du I de la 7^e catégorie doit en faire la déclaration » ;

2^o Au deuxième alinéa, les mots : « délivré récépissé de cette déclaration » sont remplacés par les mots : « en est délivré récépissé ; ».

Art. 14. – L'article 83 est ainsi modifié :

1^o Le deuxième alinéa du II est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les armes et éléments d'arme du II de la 7^e catégorie. » ;

2^o Au troisième alinéa du II, les mots : « des paragraphes 3 et 4 » sont supprimés et remplacés par les mots : « du paragraphe 3 ».

Art. 15. – A l'article 121, après les mots : « de déclaration, », sont insérés les mots : « de demande d'enregistrement ».

Art. 16. – L'article 2 du décret n° 2009-450 du 21 avril 2009 susvisé est ainsi modifié :

1° Au paragraphe 2 du III de la 4^e catégorie du B, après les mots : « classées dans cette catégorie », sont insérés les mots : « , en raison de leur dangerosité, » ;

2° Après le paragraphe 2 de la 6^e catégorie du B, il est créé un paragraphe 3 ainsi rédigé :

« Paragraphe 3. – Armes à impulsions électriques de contact autres que celles classées en 4^e catégorie ».

Art. 17. – L'article 2 du décret n° 2009-451 du 21 avril 2009 susvisé est ainsi modifié :

1° Au paragraphe 2 du III de la 4^e catégorie du B, après les mots : « classées dans cette catégorie », sont insérés les mots : « , en raison de leur dangerosité, » ;

2° Après le paragraphe 2 de la 6^e catégorie du B, il est créé un paragraphe 3 ainsi rédigé :

« Paragraphe 3. – Armes à impulsions électriques de contact autres que celles classées en 4^e catégorie ».

Art. 18. – I. – Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la date de sa publication.

II. – L'obligation d'enregistrement des armes visées au I de la 5^e catégorie du B de l'article 2 du décret du 6 mai 1995 susvisé s'applique aux armes reçues ou acquises à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 19. – Le ministre de la défense et des anciens combattants, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

*Le ministre de la défense
et des anciens combattants,*
GÉRARD LONGUET

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
VALÉRIE PÉCRESSE

*La ministre auprès du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration, chargée de l'outre-mer,*
MARIE-LUCE PENCHARD

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 5 octobre 2011 pris pour l'application
de l'article L. 330-9 du code électoral

NOR : IOCA1123616A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 52-11-1, L. 125, L. 330-9 et R. 175-4,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les plafonds prévus au second alinéa de l'article L. 330-9 du code électoral sont fixés, pour chaque circonscription électorale des Français établis hors de France déterminée conformément au tableau n° 1 *ter* annexé au même code, ainsi qu'il suit :

- 1° Pour la 1^{re} circonscription : 33 100 euros ;
- 2° Pour la 2^e circonscription : 20 600 euros ;
- 3° Pour la 3^e circonscription : 17 600 euros ;
- 4° Pour la 4^e circonscription : 4 800 euros ;
- 5° Pour la 5^e circonscription : 7 200 euros ;
- 6° Pour la 6^e circonscription : 2 800 euros ;
- 7° Pour la 7^e circonscription : 15 200 euros ;
- 8° Pour la 8^e circonscription : 12 200 euros ;
- 9° Pour la 9^e circonscription : 9 200 euros ;
- 10° Pour la 10^e circonscription : 47 700 euros ;
- 11° Pour la 11^e circonscription : 49 200 euros.

Le montant du remboursement éventuel prévu au même article s'entend toutes taxes comprises.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 octobre 2011.

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

*Le ministre d'Etat,
ministre des affaires étrangères
et européennes,*
ALAIN JUPPÉ

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2011-1254 du 7 octobre 2011 relatif aux recommandations d'investissement portant sur les actifs non financiers admis à la négociation sur un marché réglementé d'instruments financiers

NOR : EFIT1103071D

Publics concernés : professionnels des marchés financiers.

Objet : recommandations d'investissement portant sur les actifs non financiers admis à la négociation sur un marché réglementé d'instruments financiers.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : la loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a notamment permis d'autoriser l'admission à négociation sur un marché réglementé d'instruments financiers de quotas d'émission de gaz à effet de serre et d'autres actifs dont la liste pourra être définie par décret après avis du collège de l'Autorité des marchés financiers. Le présent décret vient modifier en conséquence la partie réglementaire du code monétaire et financier afin de prévoir une application à ces nouveaux actifs, admis à la négociation sur un marché réglementé d'instruments financiers, des dispositions réglementaires relatives aux recommandations d'investissement.

Référence : le présent décret est pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière.

Le code monétaire et financier modifié, par le présent décret, peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code monétaire et financier, notamment le II de son article L. 421-1 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le code monétaire et financier (partie réglementaire) est modifié comme suit :

1° Au chapitre I^{er} du titre II du livre IV, l'intitulé de la section 4 est remplacé par l'intitulé suivant : « Section 4. – Admission aux négociations, suspension et radiation des instruments financiers et des actifs mentionnés au II de l'article L. 421-1. » ;

2° Au premier alinéa de l'article R. 621-30-1, les mots : « à une personne dont les instruments financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux instruments financiers qu'elle émet », sont remplacés par les mots :

« a) A une personne dont les instruments financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;

b) Aux instruments financiers émis par une telle personne ;

c) Aux actifs mentionnés au II de l'article L. 421-1 admis à la négociation sur un marché réglementé. » ;

3° A l'article R. 621-30-2 et au second alinéa de l'article R. 621-30-3, après les mots : « sur les instruments financiers qu'elle émet » sont insérés les mots : « , sur des actifs mentionnés au II de l'article L. 421-1 admis à la négociation sur un marché réglementé » ;

4° A l'article R. 621-30-4, après les mots : « concernant une ou plusieurs opérations sur des instruments financiers », sont insérés les mots : « ou des actifs mentionnés au II de l'article L. 421-1 admis à la négociation sur un marché réglementé ».

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
FRANÇOIS BAROIN

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

NOR : EFIT1111165D

Publics concernés : établissements de crédit en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Objet : comptes et plans d'épargne-logement.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret précise les conditions d'utilisation des comptes d'épargne-logement (CEL-PEL), et, pour les nouveaux plans, les conditions d'attribution des prêts d'épargne-logement, de la prime d'épargne ainsi que les modalités de rémunération de l'épargne-logement. Ces conditions et modalités sont identiques à celles qui prévalent en métropole.

Référence : le présent décret est pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-592 du 27 mai 2011 modifiant le régime de l'épargne-logement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Le présent décret et le texte qu'il modifie peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 315-9, R. 315-34, R. 315-39 et R. 315-40 ;

Vu l'ordonnance n° 2011-592 du 27 mai 2011 modifiant le régime de l'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2001-383 du 3 mai 2001 relatif à l'application du régime de l'épargne-logement à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2011-209 du 25 février 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 20 avril 2011 ;

Vu l'avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 10 mai 2011 ;

Vu l'avis du gouvernement de la Polynésie française en date du 18 mai 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Les adjonctions et modifications apportées à l'article R.* 315-9 du code de la construction et de l'habitation par le décret du 25 février 2011 susvisé sont applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française dans les conditions prévues par le décret du 3 mai 2001 susvisé.

Art. 2. – I. – Les adjonctions et modifications apportées aux articles R.* 315-34, R.* 315-39 et R.* 315-40 du même code par le décret du 25 février 2011 susvisé sont applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française dans les conditions prévues par le décret du 3 mai 2001 susvisé et sous réserve des adaptations prévues au II.

II. – L'article 2 du décret du 3 mai 2001 susvisé est ainsi modifié :

1° Après le III, il est inséré un III *bis* ainsi rédigé :

« III *bis*. – Au deuxième alinéa de l'article R.* 315-34 et aux premier et troisième alinéas de l'article R.* 315-39, les mots : “du 1^{er} mars 2011” sont remplacés par les mots : “de la date d'entrée en vigueur du décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011” » ;

2° Le IV est complété par la phrase suivante :

« Au quatrième alinéa de l'article R.* 315-40 :

« a) Les mots : “du 1^{er} mars 2011” sont remplacés par les mots : “de la date d'entrée en vigueur du décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011” ;

« b) Les mots : “5 000 euros” sont remplacés par les mots : “596 659 francs CFP”. »

Art. 3. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

FRANÇOIS BAROIN

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*

CLAUDE GUÉANT

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
VALÉRIE PÉCRESSE

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 7 octobre 2011 relatif à la prime propre au régime des plans d'épargne-logement et au taux d'intérêt des dépôts des plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

NOR : EFIT1115818A

Publics concernés : établissements de crédits en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Objet : plans d'épargne-logement.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté rend applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française les dispositions de deux arrêtés :

a) L'arrêté du 25 février 2011 portant application de l'article R.* 315-40 du code de la construction et de l'habitation. Pour les nouveaux plans, la prime d'épargne versée aux souscripteurs est calculée selon les mêmes règles qu'en métropole. Cette prime est plafonnée à 119 332 francs CFP (soit 1 000 euros), elle est majorée de 11 933 francs CFP (soit 100 euros) pour chaque personne à charge.

b) L'arrêté du 25 février 2011 relatif aux taux d'intérêt des dépôts des plans d'épargne-logement et au montant de la prime propre au régime des plans d'épargne-logement. Le taux de rémunération des nouveaux plans d'épargne-logement est fixé à 2,50 %. La prime d'épargne-logement est égale à 2/5 des intérêts acquis à la date de venue à terme du plan.

Référence : le présent décret est pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-592 du 27 mai 2011 modifiant le régime de l'épargne-logement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.* 315-29 et R.* 315-40 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 221-29 et L. 611-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2011-592 du 27 mai 2011 modifiant le régime de l'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2001-383 du 3 mai 2001 relatif à l'application du régime de l'épargne logement à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 25 février 2011 portant application de l'article R.* 315-40 du code de la construction et de l'habitation et relatif à la prime d'épargne-logement afférente au plan d'épargne-logement ;

Vu l'arrêté du 25 février 2011 relatif aux taux d'intérêt des dépôts des plans d'épargne-logement et au montant de la prime propre au régime des plans d'épargne-logement ;

Vu le règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 20 avril 2011,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – I. – L'article 1^{er}, le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 25 février 2011 portant application de l'article R.* 315-40 du code de la construction et de l'habitation et relatif à la prime d'épargne-logement afférente au plan d'épargne-logement et à sa majoration sont applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française sous réserve des adaptations prévues aux II et III.

II. – A l'article 2, les mots : « 1 000 euros » sont remplacés par les mots : « 119 332 francs CFP ».

III. – La majoration de la prime mentionnée à l'article 3 ne peut excéder 11 933 francs CFP par personne à charge vivant habituellement au foyer du bénéficiaire.

Art. 2. – I. – Les articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 25 février 2011 relatif aux taux d'intérêt des dépôts des plans d'épargne-logement et au montant de la prime propre au régime des plans d'épargne-logement sont applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux plans d'épargne-logement ouverts à compter de la date d'entrée en vigueur du décret du 7 octobre 2011 susvisé.

Art. 4. – Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, le directeur général du Trésor et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
FRANÇOIS BAROIN

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
VALÉRIE PÉCRESSE

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux taux de rémunération et au taux plancher des plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

NOR : EFIT1115819A

Publics concernés : établissements de crédits en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Objet : plans d'épargne-logement.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : pour les nouveaux plans d'épargne-logement, la formule de calcul du taux de rémunération, hors prime de l'Etat, appliquée par la Banque de France s'applique également en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Le taux plancher pour la rémunération des sommes inscrites au compte des souscripteurs de plans d'épargne-logement est fixé à 2,50 %.

Référence : le présent décret est pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-592 du 27 mai 2011 modifiant le régime de l'épargne-logement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 611-1 et L. 611-7 ;

Vu l'ordonnance n° 2011-592 du 27 mai 2011 modifiant le régime de l'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2011-1255 du 7 octobre 2011 relatif aux comptes et plans d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;

Vu le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié du comité de la réglementation bancaire et financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif au taux plancher de rémunération, hors prime de l'Etat, du plan épargne-logement ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 20 avril 2011,

Arrête :

Art. 1^{er}. – I. – A compter du 1^{er} juin 2011, sont applicables en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française les 5^o et 6^o du I et les II et III de l'article 3 du règlement n° 86-13 dans sa version actuellement en vigueur issue de l'arrêté du 20 janvier 2011 susvisé.

II. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 février 2011 susvisé est applicable en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux plans d'épargne-logement ouverts à compter de la date d'entrée en vigueur du décret du 7 octobre 2011 susvisé.

Art. 3. – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS BAROIN

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 7 septembre 2011 portant agrément d'un organisme chargé du contrôle de qualité externe des installations de mammographie analogique

NOR : ETSM1120227S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 5212-1 et R. 5212-25 à R. 5212-35 ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2003 fixant les listes des dispositifs médicaux soumis à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité mentionnés aux articles L. 5212-1 et R. 5212-26 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2007 relatif à l'agrément des organismes de contrôle de qualité externe des dispositifs médicaux prévu à l'article R. 5212-29 du code de la santé publique ;

Vu la décision du 7 octobre 2005 fixant les modalités du contrôle de qualité des installations de mammographie analogique ;

Vu l'accréditation n° 3-0873 délivrée à la société Arcades SARL par le COFRAC au titre de son programme d'accréditation INS REF 14 pour le contrôle de qualité externe des dispositifs médicaux prenant effet à compter du 1^{er} août 2011 ;

Vu la demande d'agrément présentée par la société Arcades SARL le 22 juillet 2011 et l'instruction qui en a été faite ;

Vu le courrier de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du 29 juillet 2011 et la réponse apportée par la société Arcades SARL le 16 août 2011 et par l'association Arcades le 22 août 2011,

Décide :

Art. 1^{er}. – La société Arcades SARL est agréée pour la réalisation des opérations de contrôle de qualité externe des installations de mammographie analogique selon les modalités de la décision du 7 octobre 2005 susvisée.

Art. 2. – Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux et le directeur de l'inspection et des établissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 septembre 2011.

D. MARANINCHI

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011 portant dispositions spécifiques à certaines spécialités du brevet de technicien supérieur pour les sessions d'examen 2013 à 2015

NOR : ESR51115843D

Publics concernés : étudiants et enseignants du brevet de technicien supérieur.

Objet : nouvelles modalités de formation à titre expérimental pour certaines spécialités du brevet de technicien supérieur.

Entrée en vigueur : ce dispositif est applicable aux formations préparant aux trois sessions d'examen 2013, 2014 et 2015.

Notice : le présent décret définit une expérimentation portant sur certaines spécialités du brevet de technicien supérieur désignées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour les sessions d'examen de 2013, 2014 et 2015. Il s'agit d'ajouter au référentiel de certification et au règlement particulier qui fixe les conditions de délivrance du diplôme un référentiel de formation dans les arrêtés de certaines spécialités. Le référentiel de formation prévoit une déclinaison des unités de certification du diplôme en unités de formation, elles-mêmes déclinables en modules. Des crédits ECTS pouvant être attachés aux unités de formation ou aux modules, les chefs d'établissements publics ou privés sous contrat peuvent, au sein d'attestations de parcours, mentionner, à titre indicatif, les crédits correspondants aux unités de formation ou aux modules validés en cours de cursus. Enfin, il est prévu qu'au moins une épreuve doit être organisée en contrôle ponctuel terminal. Une évaluation de cette expérimentation sera menée afin d'envisager son éventuelle généralisation.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu décret n° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif du 26 avril 2011 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 12 mai 2011 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 31 mai 2011,

Décète :

Art. 1^{er}. – Pour certaines spécialités du brevet de technicien supérieur fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, l'arrêté mentionné à l'article 2 du décret du 9 mai 1995 susvisé prévoit, outre le référentiel de certification et le règlement particulier, un référentiel de formation.

Art. 2. – Le référentiel de formation organise la formation sur la durée du cursus et permet l'évaluation progressive de tout ou partie des compétences constitutives des unités de certification.

A chacune des unités de certification constitutives du diplôme correspondent une ou plusieurs unités de formation qui peuvent être déclinées en modules. Ces modules regroupent des compétences et des savoirs de niveau intermédiaire ou terminal pouvant relever de différentes disciplines. Ces unités de formation ou ces modules peuvent faire l'objet d'une évaluation en cours de formation.

Art. 3. – Des crédits européens (ECTS) peuvent être associés aux unités de formation ou aux modules. Le nombre de ces crédits doit être défini en cohérence avec les dispositions du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Un étudiant peut solliciter, auprès du chef de l'établissement public ou privé sous contrat au sein duquel il a été inscrit, la délivrance d'une attestation descriptive de parcours mentionnant les crédits correspondant aux unités de formation ou aux modules évalués en cours de formation.

Art. 4. – Par dérogation à l'article 22 du décret du 9 mai 1995 susvisé, les candidats des spécialités du brevet de technicien supérieur concernées par l'article 1^{er} du présent décret ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité ou bien par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis habilité ou une section d'apprentissage habilitée passent l'examen sous la forme d'au moins une épreuve ponctuelle et d'épreuves validées totalement ou partiellement par contrôle en cours de formation.

Art. 5. – Le présent décret est applicable aux formations préparant aux sessions d'examen 2013, 2014 et 2015.

Art. 6. – Le dispositif prévu par le présent décret fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la session 2013.

Art. 7. – Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

LAURENT WAUQUIEZ

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 30 septembre 2011 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts au recrutement au titre de l'année 2011 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH1124586A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4130-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-23-1 ;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale, et notamment son titre II, chapitre II ;

Vu le titre I^{er} de l'arrêté du 29 avril 2009 fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités de médecine générale et des maîtres de conférences des universités de médecine générale et les modalités de constitution des dossiers et de dépôt des candidatures pour le recrutement des chefs de clinique des universités de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2010 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les trois emplois de maître de conférences des universités de médecine générale localisés dans les unités de formation et de recherche de médecine relevant des universités ci-après désignées sont déclarés vacants au titre de l'année 2011 et pourront être pourvus par concours dans les conditions indiquées à l'article 2 : Reims, Strasbourg, Paris-VI.

Art. 2. – Les candidats au concours doivent, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, remplir les conditions suivantes :

1. Être titulaire du doctorat ou d'un des diplômes équivalents dont la liste est fixée par l'arrêté du 6 octobre 2010.

2. Avoir exercé pendant au moins deux ans soit des fonctions de chef de clinique des universités de médecine générale, soit des fonctions de chef de clinique associé des universités dans la discipline médecine générale, soit des fonctions de maître de conférences associé à mi-temps dans la discipline médecine générale.

3. Exercer une activité de soins en médecine générale et ambulatoire répondant aux missions du médecin généraliste de premier recours définies à l'article L. 4130-1 du code de la santé publique.

Art. 3. – Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception) au plus tard le 20 octobre 2011, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé, 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.

Art. 4. – Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

a) Une déclaration de candidature établie selon le modèle joint en annexe ;

b) Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou, à défaut, un certificat de nationalité ;

c) Une photocopie des diplômes ;

d) Les actes administratifs portant nomination en qualité soit de chef de clinique de médecine générale, soit de chef de clinique associé des universités dans la discipline médecine générale, et attestant de la durée d'exercice mentionnée au 2° de l'article 11 du décret du 28 juillet 2008 susvisé, soit de maître de conférences associé à mi-temps dans la discipline médecine générale ;

- e) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- f) Deux enveloppes de format 162 × 229 mm, libellées à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur pour plus de vingt grammes ;
- g) Une photocopie du diplôme français d'Etat de docteur en médecine ou de l'un des titres de formation délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen mentionnés au 2° de l'article L. 4131-1 du code de la santé publique ou, à défaut, une photocopie de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L. 4131-4 du code de la santé publique) ;
- h) Une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'ordre des médecins ;
- i) Tout document attestant de l'exercice de l'activité de soins en médecine générale et ambulatoire (contrat de travail, contrat de collaborateur libéral ou salarié).

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Art. 5. – Les candidats qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant le 4 novembre 2011, date fixée pour le début des épreuves, par lettre recommandée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé, 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.

Art. 6. – La liste des candidats autorisés à concourir est arrêtée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Art. 7. – Les candidats autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

1° A tous les membres du jury compétent :

Un exposé de leurs titres et travaux ;

2° Au président du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :

a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;

b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

Art. 8. – La directrice générale des ressources humaines et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 septembre 2011.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale
des ressources humaines,*

J. THÉOPHILE

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint à la directrice générale
de l'offre de soins,*

F. FAUCON

A N N E X E

CONCOURS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

(Décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008)

Déclaration de candidature

Je soussigné(e),

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Résidence, bâtiment (s'il y a lieu) :

Rue : N°

Code postal : Commune : Téléphone :

Adresse professionnelle :

Etablissement ou organisme :

Rue : N°

Code postal : Commune : Téléphone :

Demande à participer au concours de maître de conférences des universités de médecine générale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier et déclare avoir été informé(e) que toute déclaration inexacte de ma part entraînerait l'annulation de mon éventuel succès au concours.

Fait à, le

Signature

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 7 octobre 2011 portant désignation des candidats retenus ainsi que des candidats inscrits sur liste complémentaire pour suivre la 187^e session en région de l'Institut des hautes études de défense nationale à Montpellier, Toulon et Aix-en-Provence (du 7 novembre au 16 décembre 2011)

NOR : PRMX1126850A

Par arrêté du Premier ministre en date du 7 octobre 2011, sont proposés comme auditrices et auditeurs de la 187^e session en région de l'Institut des hautes études de défense nationale qui se tiendra à Montpellier, Toulon et Aix-en-Provence du 7 novembre au 16 décembre 2011 :

a) Candidates et candidats retenus :

M. AMATA (Franck), lieutenant-colonel de l'armée de terre, commandant en second du 1^{er} régiment étranger de génie de Laudun.

M. AMPHOUX (Philippe), ingénieur, chef de projet refroidissement conception et exploitation ouvrages hydrauliques au centre de recherche du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives de Cadarache.

M. BAILLON-PASSE (Christian), avocat, maître de conférences associé à l'université Paul Cézanne d'Aix-en-Provence.

Mme BAYART (Monique), directrice des ressources humaines du lycée militaire d'Aix-en-Provence.

M. BEDRUNE (Benoît), médecin en chef, coordonnateur des consultations externes à l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne de Toulon.

M. BELLECAVE (Pierre), directeur d'agence 2 marchés du Crédit du Nord de Marseille.

M. BERANGER (Cyrille), pharmacien en chef, chef du service pharmacie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne de Toulon.

M. BERTRAND (Eric), commissaire de police à la direction centrale du renseignement intérieur.

M. BOHIC (Jean-René), directeur divisionnaire des impôts, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Alpes.

M. BORGHINI (Jean-Charles), principal du collège André Ailhaud de Volx.

M. BOSCH (Jean-Michel), directeur de l'école élémentaire Saint-Exupéry de Castelnau-le-Lez.

M. BRUYERE-OSTELLS (Walter), maître de conférences en histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

M. CAUREZ (Christian), lieutenant-colonel de l'armée de terre, chef de la division opérations entraînement à l'état-major interarmées de zone de défense Sud.

M. CHAMPON (Samuel), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers, commandant le groupement opérationnel Sud du bataillon des marins-pompiers de Marseille.

M. CHESA (Christophe), chef du département techniques de commercialisation à l'institut universitaire de technologie de Montpellier-Sète.

M. DAGUTS (Frédéric), commissaire aux comptes, gérant d'une société d'audit, président de l'Association des officiers de réserve de la Lozère.

Mme DE RUITER (Frédérique), responsable recherche et innovation/intelligence économique et stratégique au sein de la direction des opérations de la Direction des constructions navales (DCNS).

M. DELMAS (Jean-François), conservateur général, directeur de la bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras.

M. DEQUAIRE (Alain), lieutenant-colonel de gendarmerie, officier de liaison représentant la marine et la gendarmerie au Centre de coordination pour la lutte antidrogue en Méditerranée.

M. DUMAS (Marc), lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers, chef du groupement opérations du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône.

M. FARGEIX (Denis), responsable sécurité défense, chef du service sécurité risques à la direction départementale des territoires des Hautes-Alpes.

Mme FIGARELLA (Marie), vice-présidente stratégie, affaires gouvernementales au sein du groupe Gemalto.
Mme FIX (Marie-Christine), lieutenant-colonel de l'armée de l'air, déléguée militaire départementale adjointe des Alpes-Maritimes.

M. GERBAUD-EYRAUD (David), avocat.

M. GOBERT (Christophe), professeur agrégé d'histoire-géographie au lycée régional du Coudon à La Garde.

M. GUYOT (Philippe), lieutenant-colonel de l'armée de terre, conservateur du musée de l'Artillerie à Draguignan.

M. IMAUVEN (Jean-Luc), responsable formation au Centre d'études et de recherches sur les qualifications de Marseille, secrétaire national et trésorier national adjoint du Syndicat de l'administration et de l'intendance (Union nationale des syndicats autonomes).

M. JOUBERT (Jérôme), enseignant-chercheur et directeur du service de formation continue et d'éducation permanente à l'université d'Avignon, maître de conférences hors classes en sciences économiques.

M. LAVRUT (Didier), professeur agrégé d'histoire-géographie au lycée Daudet de Nîmes.

M. LEFEBVRE (François), médecin en chef, commandant le centre médical des armées de Nîmes-Orange-Laudun et médecin-chef de la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.

M. LEMAITRE (Thibault), inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service des inspections frontalières à la direction départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône.

Mme LÉVÊQUE (Carine), attachée, coordonnatrice mémoire et communication pour la région Languedoc-Roussillon à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Mme LIZAMBERT (Martine), inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de mathématiques, déléguée académique d'un syndicat d'inspecteurs.

Mme LOPEZ (Vivette), maire de Mus, suppléante du sénateur-maire de Nîmes, vice-présidente de la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle et du syndicat mixte du Moyen Rhône.

M. MARCHAL (Philippe), commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef d'état-major de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude.

M. MERVENT (Patrick), cadre directeur d'un groupe d'études en ingénierie régionale à la Société nationale des chemins de fer français.

M. MIRACOLO (Jean-Yves), directeur et gérant de la société Pentagon Freight Services France.

M. MOKHAISSI (Abdelhakim), aumônier militaire musulman.

Mme NAVARO (Corinne), principale adjointe du collège Marcel Rivière de Hyères.

M. NICOLAS (Jean-Claude), professeur agrégé d'histoire et géographie au lycée général et technologique Bonaparte de Toulon.

M. NOGUÈS (Sylvain), commissaire de police, directeur départemental du renseignement intérieur des Alpes-Maritimes.

M. NOLLEN (Philippe), inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directeur départemental adjoint de la protection des populations des Bouches-du-Rhône.

M. PAGOT (Christophe), capitaine de vaisseau, chef d'état-major du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.

M. PAOLINI (Guy), cadre principal, ingénieur système au sein de la compagnie Air France.

M. PARANT (Geoffray), responsable d'agence Sud-Est au sein de la société Solarbio (société spécialisée dans l'étude et la mise en œuvre de systèmes de production d'électricité d'origine solaire).

M. PERRIN (Olivier), directeur des centres hospitaliers de Neufchâteau et de Vittel et de la maison de retraite autonome de Liffol-le-Grand.

M. PERRUCHE (Matthieu), chef d'établissement Colas Midi-Méditerranée/centre de Narbonne (Colas, groupe français de construction routière).

M. PETRETO (François), contrôleur du travail, chargé de mission régional à l'intelligence économique à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse.

M. PICHON (Bernard), chercheur au Centre national de la recherche scientifique à l'Observatoire de la Côte d'Azur à Nice.

M. PINÈDE (Stéphan), inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère.

M. REDIN (Bertrand), colonel de gendarmerie, commandant le groupement Sud de la gendarmerie des transports aériens à Aix-en-Provence.

M. REGIS (Frédéric), gérant de l'institut de formation Elythe et Elythe Inc., vice-président de la confédération générale des petites et moyennes entreprises des Bouches-du-Rhône, en charge du territoire du Pays d'Aix-en-Provence.

M. RICCIO (Pierre-Marie), capitaine de vaisseau, commandant la base navale de Toulon.

Mme RICHARD-COCHET (Tarja), chef du service de l'autorité de gestion et coordinatrice du secrétariat technique conjoint du programme MED (programme de coopération transnationale européenne) au conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mme ROS (Carine), professeur d'histoire-géographie au lycée Beaussier de La Seyne-sur-Mer.

Mme ROUDAUT-LAFON (Armelle), administratrice en chef des affaires maritimes, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, déléguée à la mer et au littoral.

Mme SALA (Fabienne), professeur d'histoire-géographie au collège Alfred Crouzet de Servian.

M. SAMOUN (Ary), aumônier israélite des hôpitaux civils (assistance publique) et aumônier israélite civil des armées.

M. SANDOR (Patrick), médecin en chef, chercheur, chef de l'unité simulation de l'Institut de recherche biomédicale des armées.

M. SANGLINE (Bruno), adjoint au chef de service mutations économiques et développement territorial de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. SEHEUX (Fabien), directeur marketing du département innovations du groupe Gemalto.

Mme SERINA (Fabienne), attachée principale, chargée de mission planification Orsec à l'état-major de zone de défense et de sécurité Sud.

Mme SIBRA (Isabelle), chargée de mission, responsable d'animation de 16 zones d'activités, responsable d'une pépinière d'entreprises.

M. TANCHOU (Jean-Alexis), associé, directeur de la division aéronautique/défense de la société Opéra Ergonomie.

M. THIBAUD (Philippe), ingénieur aéronautique, directeur qualité d'Eurocopter France.

Mme TINARRAN (Véronique), directeur de cabinet à la mairie du Beausset.

M. TREMINTIN (Jérôme), commissaire en chef de 2^e classe, directeur de l'établissement logistique du commissariat des armées de Toulon.

M. TRIANTAFYLLIDES (Alain), ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication, chef de la section technique et développement de produits de simulation du groupement d'instruction de lutte sous la mer au centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.

Mme VALENTIN (Christine), professeur de mathématiques au collège Marcel Rivière de Hyères.

M. VEUILLE (Christophe), lieutenant-colonel de gendarmerie, commandant le groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée.

M. WERY (Pierre), attaché, adjoint du chef de bureau des ressources humaines de la préfecture du Var.

M. ZAFRILLA (Olivier), lieutenant-colonel de l'armée de terre, chef du bureau opérations instruction du 54^e régiment d'artillerie de Hyères.

b) Candidates et candidats inscrits sur la liste complémentaire :

M. BARTH (Lucien), lieutenant-colonel, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude.

M. BRUNAUD (Eric), colonel de gendarmerie, adjoint au chef d'état-major opérations-emploi à la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées.

M. CHATAIGNON (Grégoire), lieutenant-colonel de l'armée de terre, chef de la division opérations de l'état-major interarmées de zone de défense Sud-Est.

M. DIASSINOUS (Georges), commandant de police à l'emploi fonctionnel, commandant de la compagnie républicaine de sécurité de Saint-Laurent-du-Var.

M. FAVREAU (Xavier), proviseur adjoint du lycée Robert Schuman d'Avignon.

M. GALLET (Jean-François), médecin en chef, expert « facteur humain » au sein du pôle fonctionnel « plans et programmes » de l'état-major de la marine, antenne de Toulon.

M. GOURIO (Pierre-Guillaume), ingénieur, chef d'entreprise spécialisée dans la mise au point de nouveaux systèmes algorithmiques.

M. LE NORMAND DE BRETTEVILLE (Clément), cadre de la société Sud Clearance, analyste du marché international des navires, conducteur en douane de navires sur les bassins portuaires de Fos et Marseille.

M. MASQUIN (Olivier), lieutenant-colonel de l'armée de terre, chef du soutien logistique et technique NH 90 au centre de formation interarmées NH 90 de l'Ecole d'application de l'aviation légère de l'armée de terre au Cannet-des-Maures.

M. PISANI (Rémy), principal du collège Jacques-Yves Cousteau à La Garde.

M. POUPEL (Jean-Charles), directeur général du Groupe Economique Solidaire Aix Emploi, chargé de cours à la faculté d'économie appliquée d'Aix-en-Provence.

M. ROCK (Patrick), directeur du comité départemental de la prévention routière des Bouches-du-Rhône.

M. SALLÉ (Dominique), professeur d'histoire-géographie au collège Pierre Deley de Marseillan.

M. SAUSSE (Julien), attaché temporaire d'enseignement et de recherche à la faculté de droit et de science politique, université Paul Cézanne Aix-Marseille-III.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination et promotion dans l'armée active

NOR : DEFM1126322D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, sont nommés ou promus dans l'armée active :

ARMÉE DE TERRE

I. – OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des officiers des armes

Au grade de colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les lieutenants-colonels :

Georgin (Pascal, Louis, Gaston).

Richou (Stéphane, Pierre, Guy, Marie, Joseph).

Pinon (Ludovic, Hubert, Marie, Laurent).

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :

Soubrier (Gabriel, Marie, Olivier).

Galan (Marc, David, Yves).

Lesueur (Alexandre, Giovanni).

Pinard Legry (Olivier, Marie, Pierre).

Husson (Gilles).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les commandants :

Despres (Philippe, Denis, Guy).

Cuvelier (Laurent, Pierre, Léon).

Marie (Christophe, Alexander).

Barth (Cyril, Marie, Xavier).

Druon (Philippe, Jean-Marie).

Humbert (Raphaël, Charles).

Lenoan (Jean-François, Marie, Yves, Hervé).

Dias (James, Patrick, Dominique).

Rassemusse (Jean-Luc).

Raulet (Guillaume, Marie, Joseph).

Ponsot (Eric, Wilfrid).

Bernasconi (David, Lino, Roger).

Daguillon (Frédéric, Olivier).
Martial (Karyl, Maur).
Penaud (Hervé, Jean-Claude).

Au grade de commandant

A compter du 1^{er} novembre 2011

Le commandant sous contrat Boulagnon (Christian, Guy), rang du 1^{er} avril 2006.

A compter du 1^{er} décembre 2011

Les commandants sous contrat :

Libeau (Christophe, Yves, Marcel), rang du 1^{er} octobre 2008.
Sihalathavong (Yann, Viçayann), rang du 1^{er} décembre 2009.
Vaccaro (Laurent, Charles), rang du 1^{er} août 2010.
Demeunynck (Mathieu, Marie, François), rang du 1^{er} décembre 2010.
Pouvreau (William, Alex, André), rang du 1^{er} décembre 2010.
Pezet (François, Philippe, Claude), rang du 1^{er} décembre 2010.
Bellet (Benoît), rang du 1^{er} décembre 2010.
Hall (Frédéric, Nicolas, Serge), rang du 1^{er} décembre 2010.
Hédin (Fabrice, Thierry), rang du 1^{er} décembre 2010.
Euler (Sébastien, Jean-Luc), rang du 1^{er} décembre 2010.
Suire-Duron (Jean-François, Georges), rang du 1^{er} décembre 2010.
Bartier (Sébastien, Jacky), rang du 1^{er} décembre 2010.
Gonzalez (Noël), rang du 1^{er} décembre 2010.
Vadrot (Franck, Gaston, Roger), rang du 1^{er} août 2011.
Margez (Ghislain, Paul, Arsène), rang du 1^{er} août 2011.

A compter du 1^{er} décembre 2011

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le capitaine sous contrat Schaepelynck (Pierre-Alexandre, Laurent, Marie, Joseph).

Corps des commissaires de l'armée de terre

Au grade de commissaire colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le commissaire lieutenant-colonel Jobez (Jean-Claude, Paul, Georges, Gabriel).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le commissaire lieutenant-colonel Pinsard (Eric, Yves, Georges).

Au grade de commissaire lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les commissaires commandants :

Labarrière (Xavier, Pierre, Marcel).
Vallaz (Gipsy, Marie-Ange).

Au grade de commissaire commandant

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commissaires capitaines :

Coyo (Alexandre, Rodolphe, Philippe).

Giral (Mabélie, Laura, Marlène).
Chapuis (Damien).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les commissaires capitaines :
Negru (Alexandre, Daniel).
Ménager (Jean-François).

Au grade de commissaire capitaine

A compter du 1^{er} août 2011

Les commissaires capitaines sous contrat :
Rigaud (Erwan, Paul), rang du 1^{er} août 2009.
Bocquet (Séverine), rang du 1^{er} août 2009.
Le Secq (Samuel, Michel, Rémy), rang du 1^{er} août 2009.

II. – OFFICIERS SOUS CONTRAT

Corps des officiers des armes

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :
Hufschmitt (Christophe, Roland, René).
Treguer (Yvan, Samuel).
Goetz (Laurent, René).
Starck (Emmanuel, Jean-Michel, Henri).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les commandants :
Launay (Thierry, Basile).
Outin (Xavier, Yann).
Szmytko (Stéphane).

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les capitaines :
Trollé (Ludovic, Marcel, Eudes).
Roy de Puyfontaine (Thibault, Denys, Marie-Pierre).
Maurer (Christophe).
Bareth (Jean-Baptiste, Albert, Marcel).
Boucly (Frédéric, Roger, Serge).
Millet (François, Etienne, Lucien).
Marragonis (Franck, Yves, Jean-Michel).
Vion (Thierry, Yves, Noël, Jacques).
Betton (Philippe, André, Michel).
Gloux (Pascal, Joseph, Edouard).
Peyrouny (Gabriel, Alain).
Quenez (David, Simon, André).
Martin (Gérald, Jean, Marc).

Au grade de lieutenant

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les sous-lieutenants :

Leblanc (Marc, Georges, Adrien).
Proton (Pascal, Jean-Michel).
Basset (Eric, François).
Micoud (Christophe, Guy, Bertrand).
Labbe (Philippe, Alain, Francis).
Paupier (Brice).
Bonnet (Guillaume, Marcel, Jacques, Léon).
Bahuon (Adrien, Paul, Dominique).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les sous-lieutenants :

Herieau (Benoît, Pierre, André).
Perardelle (Maud, Hélène, Marcelle).
Cutillas (Hélène, Marie).
Teixeira Alves (David).
Le Gal (Emmanuel, Julien, Hugues, Alix).
Michiels (Eric, Yves, Daniel).
Simler (Cédric).
Cacho (Valéria).
Orhan (Jean-Christophe).
Portaz (Mickaël).
Tartas (Cédric).
Phann (Mickaël).
Fotius (Mathieu, Gérard, René-Claude).
Thevenard (Dae-Yong, Antoine).
Chauviere (Juliette, Joséphine).
Gely (Benjamin, Thomas, Julien, Jacques).
Lacroix (Clément, Thomas).
Hamon (Alexandre, Marc, Bertrand).
Mazzetti (Xavier, Robert, Paul).
Imbert (Stéphane, Jean-Michel).
Bouquet (Marjorine).
Garbaye (Guillaume).
Massip (Vincent, Pierre).
Cornet (Guillaume, Laurent, Etienne, Christophe).
Mette (Grégory, Albert).
Trichard (Rodolphe, Régis).
Vallee (Brice, Jonas).
Mathe (Edouard, François, Marie).
Launay (Mathieu).
Jaquet (David, Luc).
Cousseau (Damien, Michel).
Asnard (Nicolas, Rodolphe, Jean).
Gentilhomme (Thibault, Romaric, Nicolas, Arsène).
Payet (Sylvain, Jean, Laurent).
Quiec (Mickaël).
Marchal (Thibaut, Hubert, Vivien).
Holzinger (Frédéric, Paul, Gilbert).
Bes (Amaury, Marc, Uriel).
Veyret (Anthony, Louis, Joël).
D'Onofrio (Joël, Sébastien).
Deheurlès (Thibault, Michel).
Salesses (Marc).
Vernizeau (Romain, Bertram, Michel).
Tournier (Simon, Pierre, Georges).
Le Bouil (Henry, Alain).
Pichancourt (Loïc, Claude).
Zeiger (Alexandre).
Gravina (Christophe, Nicolas).
Platel (Pierre, Michel, Georges).

Lefevre (Jonathan, Alexandre).
Galeazzi (Aldis, Maurice).
Boutigue (François, Jérôme).
Hébré (Thiemo, Ambroise).
Bercq (Benjamin).
Patignier (Pierre, Claude).
Riondet (Thomas, Kevin, Jonathan).
Buczinski (Julien, Jacques, Robert).
Bellamy (Maxime, Paul, Amand).
Sabathe (Florian).
Navarro (Antony, José, Marcel).
Lizere (Florian, Maurice, Serge).
Podvin (Rémi, Bruno).
Dejeux (Jean-Philippe, Jean-Luc, Louis).
Cuinet (Julien, Marie, Pierre).
Gaunard (Julie, Camille).
Denis (Eve, Ludivine).
Birra (Stéphanie).
Bonafos (Camille, Pauline, Marie).
Devic (Nicolas, Jacques, Michel).
Goarin (Nicolas, Alain).
Coraboeuf (Cyril, Jean, Michel).
Perrault (Florent, David, André).
Margarian (Aaron, Iohanessovitch).
Renault (Thomas, Louis, Eugène).
Chaprier (Johann, Henri).
Trabacchi (Julien, Patrick, René).
Gilbert (Jérôme, Louis, Armand).
Acheray (Mathieu, Yann).
Cytrona (Olivier, Robert, Reynolds).
Daugreilh (Régis).
Le Taro (Adrien, François, Maxime).
Idiart (Xavier).
Bardet (Cyril).
Cartigny (David, Thomas, André).
Fillon (Emilien).
Montcel (Lionel).
Rouply (Jérémie, Bernard, René).
Niel (Mathieu, Alphonse, Pierre).
Vigne (Thomas).
Magrina (Raymond, Pédro, Philippe).
Jannier (Alexandre, Emile, Gabriel).
Bentresque (Jacques, Erick, Philippe).
Fiault (Grégory, Claude, Joseph).
Adam (Alexandre, Jean-Paul, Gaël).
Moulie (Mathieu, Pierre).
Pernot (Ludovic).
Daguet (Florent).
Boutin (Léonard, Erich, Thomas).
Soirat (Nicolas).
Chalmel (Kevin, Damien, Julien).
Le Gleuher (Alexandra, Christelle, Monique).
Fleury (Mathieu, Hubert, René).
Desbois (Lucie).
Tritschler (Martial, Jean, Simon).
Guégan (Sébastien, Yves, Marie).
Alajouanine (Kévin, Rémy, Georges).
Borowiec (Bertrand, Eric, Gérard).
Portier (Guillaume, Jean-Marc).
Duperray (Benjamin, Jean, Patrick).
Boisset (Nicolas, Thomas).

Gilet (Pascal, Denis, Marc).
Robillard (Cédric, André, Henri).
Jouis (Xavier, Jacques, Marc).
Gigante (Sébastien, Christian).
Annoi (Adrien, Edouard, Jean, Marcel).
Bouteillé (Stéphane, Yannig, Sylvain).
Biajoux (Guillaume, Robert, Michel).
Deprez (Julien).
Gefard (David, Anthony, Soon).
Happe (Jean-Marie, Michel).
Cazaudarré (Benjamin, Fernand).
Francius (Alexandre, Temoana).
Grux (Emmanuel, André, René).
Augusto (Hélène).
Poigt (Angela, Marie).
Feltens (Pierre, Amaury, Jonathan).
Cabanie (Julien, Jean, Antoine).

Corps des commissaires de l'armée de terre

Au grade de commissaire commandant

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le commissaire capitaine Bach (Emmanuelle, Denise, Andrée).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les commissaires capitaines :
Rittmann (Christophe).
Montembault (Ronan, Guy, Roger).

Corps technique et administratif de l'armée de terre

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :
Prades (Daniel, Francisco).
Chameraud (Jocelyn, Jean-Marie).

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les capitaines :
Van Caeyseele (Sébastien, Roger, Claude).
Simon (Aline, Sarah).
Dupre (Franck).
Talma (Caryl, Paul, Pierre).
Destremau (Barthélémy).
Gandemer (Christophe, Pierre).
Dorigny (Robert, Louis, Abel).
Bris (Cyrille, Jean, Fabien).
Coyssi (Paul, Marie, Donatien, Urbain).
Galmar (Sully, René, Jacques).
Lange (Sébastien, Bruno).
Padiolleau (Sébastien, Brice, Henri).
Boulefrakh (Layla).
Cadel (Sébastien, Alexandre, Robin).

Le Coq (Pierre-Yves).
Michel (Eric, Lionel).
Caron (Sébastien, René, Jacques, Marceau).
Herzig (Stéphane).
Raspail (Alexis, Emmanuel).
Lautridou (Philippe, Louis, Emmanuel).
Le Mad (Yann, Philippe).
Combessie (Florence, Eva).
Bages (Camille, Marie).
Crispin (Nathalie, Marie, Odile).
Leclercq (Aline, Jeanne, Jacqueline).
Leveau (Delphine, Monique, Renée, Christiane).
Tirel-Gomard (Stéphane, Jean, Bruno).
Rudelle (Arnaud, Georges, Léopold).
Postic (Yann).
Moulin (Arnaud, Julien).
Henry (Damien, Pierre, Daniel).

Au grade de capitaine

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les lieutenants :

Krugler (Gilles, Nicolas, Jacques).
Laouane (Fouâd).
Brunetaud (Céline).
Lepinay (Johana, Olivia).
Poquet (Vincent, Jean).
Landry (Vincent, Gilbert, Georges).
Mompied (Damien).
Seube (Virginie).
Sadeler (Myriam, Thérèse, Pierrette, Nouratou).
Skura (Marie-Louise, Marthe).
Cally (Charlotte, Emilie).
Calligaro (Nicolas, Pierre, Jean).
Milon (Nicolas, Guillaume).
Guillon (Dorothée, Marie-Françoise).
Seine (Anthony, Armand, Adrien).
Villard (Florent, Pascal, Emmanuel).
Boussenna (Farid, Olivier).
Garbin (Myriam, Lucie).
Beaubrun En Famille Diant (Ingrid, Emmanuelle).
Bauchet (Virginie).
Huiart (Sandrine, Corinne, Marlène).
Morel (Virginie, Marie, Claude, Andrée).
Fouteau (Anne-Laure, Béatrice).
Simonin (Aurélie, Maria, Madeleine).
Gromier (Stéphanie).
Roth-Florence (Aurélie, Renée, Odile).

Au grade de lieutenant

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le sous-lieutenant Chapuis (Alain).

MARINE NATIONALE**I. – OFFICIERS DE CARRIÈRE****Corps des officiers de marine**

Au grade de capitaine de vaisseau

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les capitaines de frégate :

Eugène (Christophe, Bruno).
Lapointe (Alban, Georges, Daniel).
Fabre (Sébastien, Jacques, Daniel, Yves).
Polderman (François-Xavier, Marie).
Dreher (Frédéric).
Bordarier (Serge, Hugues, Thierry).
Charpy (Marcellin-Régis, Marie).
Durandau (Jean-Marc, Alain, René).
Merveilleux du Vignaux (Guillaume, François, Marie, Hervé).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le capitaine de frégate de Saint-Julien (Olivier, Gabriel, Bernard, Marie).

Au grade de capitaine de frégate

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le capitaine de corvette Brière (Philippe, Henri).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les capitaines de corvette :

Kerdranvat (Loïc, Maurice, Auguste).
Plouzenec (Loïc).
Rannou (François, Yves, Marie).
Dengreville (Philippe, Florent, Marcel).
Poënces (Michel, Jean, Louis, Marie).
Dusart (Hervé, Philippe, Henri).
De Cacqueray-Valmenier (Bertrand, Marie, François).
Archimbaud (Ludovic, Gérald, Yves).
Roumain de la Touche (Yann, Jean-Marie, Pascal).
Moulin (Sébastien, Claude, Albert).
Lemonnier (Eric, Clément, Jean).
Madrolle (Olivier, Paul, Robert).
Trouvé (Gabriel, Marie, Jacques, François).
De Basquiat de Mugriet (Arnaud, Frédéric, Jean, Marie).
Autran (Marc, Benoît).
Celerier (Laurent, Henry, Marie).
Vibert (Antoine, Moana, François, Marie).

Au grade de capitaine de corvette

A compter du 1^{er} juin 2011

Les capitaines de corvette sous contrat :

Jubelin (Pierre, Antoine, André), rang du 1^{er} octobre 2007.
Roty (Pierre), rang du 1^{er} décembre 2008.
Nouveau (Isabelle, Françoise, Monique), rang du 1^{er} novembre 2009.

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les lieutenants de vaisseau :

Lecomte (Jacques, Jean-Claude, Joël).
Davy (Emilie, Christine, Caroline).
Denis (Guillaume, Emile, Edmond).
Morel (Alexis, Marie, Hervé).
Bourjaillat (Thibaut, Laurent).
Papot (Romaric, Patrice).
Legrand-Amanrich (Thomas, Guillaume, Fabien).
Harismendy (Iban, Miguel, Pierre, Marie).
Blonce (Alexandre, Lucien, Charles).
Brige (Benjamin).
Lesage-Mathieu (Caroline).
Gérard (Thomas, Antoine).
Schaar (Adrien, Julien, Marie).
Durieux (Nicolas, René, Michel).
Siegfried (Lionel, Francis).
Crozat (Sébastien, Jean).
Renault (Lionel, Sylvain, Jacques).
Donnet (Eymeric, Georges, Claude).
Toncelli (Laurent, Patrick, Albert).
Reichard (Xavier, François).
De la Fourrière (Eric, Jacques, Joseph, Philippe).
Tuccelli (Céline, Claire, Marie).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les lieutenants de vaisseau :
Delrieu (Jocelyn, Jean, Claude, Gilbert).
Bauer (Etienne, Nicolas).
Desjars (Yves, Marie, Henri).
Girard (Camille, Bernard, François).
Dussauge (Fabrice).

Corps des officiers spécialisés de la marine

Au grade de capitaine de frégate

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le capitaine de corvette Dehandschoewercker (Fabrice, Régis, Didier).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les capitaines de corvette :
Allain (Philippe, Marie).
Del Pozo (Andrès).
Poifol (Jean-Jacques, Marcel, Claude).
Orieux (Jean, Claude, André, Auguste).
Corbineau (Thierry, Guy, Albert).

Au grade de capitaine de corvette

A compter du 1^{er} juin 2011

Le capitaine de corvette sous contrat Le Duff (Olivier), rang du 1^{er} octobre 2010.

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les lieutenants de vaisseau :
Fauquet (Eric, Paul, Pierre).
Lagarde (Bernard).
Fagon (Yann).

Baron (Benoit).
Brebion (Didier, Dominique).
Marly (Denis, Marie, Frédéric).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le lieutenant de vaisseau Guéna (Philippe).

Au grade de lieutenant de vaisseau

A compter du 1^{er} juin 2011

Le lieutenant de vaisseau sous contrat Adam (Olivier), rang du 1^{er} août 2003.

Corps des commissaires de la marine

Au grade de commissaire en chef de 1^{re} classe

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le commissaire en chef de 2^e classe Goudard (Olivier, Charles, Georges).

Au grade de commissaire en chef de 2^e classe

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les commissaires principaux :
Lesnard (Stéphane-Emmanuel).
Pierrat (Ludovic).

Au grade de commissaire principal

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commissaires de 1^{re} classe :
Boutilié (Benoît).
Martin (Steven, Jacques, Ronan).
Aizier (Gonzague, Eric, Marie).
De Coster (Antoine, Jean, André).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les commissaires de 1^{re} classe :
Marguerite (Eric).
Bonnet (Jean-Gustave).
Gribal (Julien, Denis).

Corps technique et administratif de la marine

Au grade d'officier de 1^{re} classe

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

L'officier de 2^e classe Necas (Sylvie, Andrée, Noëlle).

II. – OFFICIERS SOUS CONTRAT

Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de frégate

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le capitaine de corvette Jan-Kerguistel (Hervé, André, Henri, Marie).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les capitaines de corvette :
Blegent (Patrick, Paul, Eugène).
Tizzoni (Frédéric, Pascal).
Aubry (Eric, Jean-Claude, René).

Au grade de capitaine de corvette

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les lieutenants de vaisseau :
Brugot (Walter).
Lecompte (François, Pierre).
Bugaut (Benoît, Marcel, Emile).
Horras (Philippe, Patrick).
Bourgois (Brice, Marie, Bernard, Joseph).
Darancette (Bruno, Pierre, Fabien).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les lieutenants de vaisseau :
Nota (Cédric, Germain).
Pieraggi (Marine, Prisca).
Masson (Bruno, Marie, Denis, Jean-Louis).

Au grade de lieutenant de vaisseau

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les enseignes de vaisseau de 1^{re} classe :
Gourvès (Ronan).
De Cours Saint-Gervasy (Marie, Anne).

Corps des officiers spécialisés de la marine

Au grade de capitaine de frégate

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le capitaine de corvette Pfister (Julien, Maurice, Antoine).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les capitaines de corvette :
Debard (Isabelle, Georgette, Martha, Madeleine).
Goupil (Rodolphe, Fabien, Manuel).

Au grade de capitaine de corvette

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les lieutenants de vaisseau :
Tardiveau (Grégoire, Denis, Marie, Joseph).
Rivayrol (Sabine, Sophie).
De Valence de Minardièrre (Aymeric, Guy, Louis).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le lieutenant de vaisseau Denis (Sylvain, Laurent).

Au grade de lieutenant de vaisseau

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les enseignes de vaisseau de 1^{re} classe :

Beuvelet (Laureline, Anne-Matheline).
Quéré (Elise).
Caron (Benjamin, Claude, Michel).
Sevé (Julien, Marie, Christophe).
Cabon (Julien, Jean, Joseph).
Mombrun (Anthony).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les enseignes de vaisseau de 1^{re} classe :
Escartin (Pierre-Marie, Etienne, Joseph).
Tardivel (Laurence, Monique, Marie).
Belis (Bénédicte, Bernadette, Odile).
Duperray (Armelle, Geneviève).
Fabre (Jérémy, Germain, Georges, Pierre).

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les enseignes de vaisseau de 2^e classe :
Racault (Philippe, Yvan).
Naudin (Jean-Baptiste, Louis, Benoît).
Dequaire (Arnaud, Sylvain, Patrice).
Monchablon (Hadrien, Jacques, Grégoire).
Vibert (Thomas, Bernard, Christian).
Jeoffroy (Sébastien, Stéphane, Jean-Michel).
Melet (Christophe).
Lambert (Thomas, Pierre, Albert).
Forestier (Emeline, Claude).
Ruzza (Alexandra).
Monjarde (Marine, Camille, Claudine).
Rey (Sophie, Catherine).
Delicourt (Alice, Anne, Aude).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les enseignes de vaisseau de 2^e classe :
Favreau (Anne, Geneviève, Marie-Louise).
Drisch (Jérémy, Georges, Pierre).
Goas (Laurie).
Seurat (Benoît, Bernard, André).
Clesse (Nadège, Nathalie).
Martin (Amandine, Julie).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les enseignes de vaisseau de 2^e classe :
Roussel (Fabien, Jacques, Robert, Ludovic).
Arnaud (Britt, Carolyn).
Regis (Jessica, Hyppolite).
Calvet (Vincent, Galdric).
Cabirol (Laëtitia, Maryline).

ARMÉE DE L'AIR

I. – OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des officiers de l'air

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :

Fleck (Alain, Patrice).
Fougère (Vincent, Michel, Alain).
Baglioni (Cédric, Serge).
Jourdan (Christophe, Alain, Vincent).
Dupray (Richard, Bruno, Marc).
Bruder (Laurent).
Piselli (Jean-Roch, Louis).
Cepparo (Bruno, Eric).
Labeur (Olivier, David).
Gruson (Emmanuel, Robert, Vincent).
Le Borgne (Gwenaël).
Fischer (Christophe, Dario).
Peltriaux (Emmanuel, Michel, Dominique).
Marty (David, Alain).
Gaviard (Arnaud, Roger, Henri).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le commandant Saunier (Olivier, Joseph).

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les capitaines :
Longeard (Jean-Christophe).
Telle (Anthony, Georges).
Garrault (Benjamin, Marc, Henri).
Coynel (Quentin).
Goinère (Yann, Pierre, Maurice).
Defrance (Christophe, Jérôme).

Corps des officiers mécaniciens de l'air

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :
Laumay (Michel, Thierry).
Bertet (Stéphane, Jean, Maurice, Marie).
Kaczmarek (François, Henri, Louis).
Muller (Etienne, Christian).
Cinquetti (Fabrice).
Bouquet (Virginie, Isabelle).
Puchois (Frédéric, André, Zéphir).
Fluxa (Thierry, Jacques, Robert).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le commandant Grabowski (Alain, Roger).

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les capitaines :
Brault (Justine, Anne, Isabelle).
Brasset (Stéphane, Raymond).
Genre-Grandpierre (Alban).
De la Broise (Adrien, Cyril, Raphaël).

Fauré (Sylvain, Jean, Aimé).
Tardivaud (Stéphane, Robert, Jacques).

Corps des officiers des bases de l'air

Au grade de colonel

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le lieutenant-colonel Jézéquel (Patrice, Jean, Jacques).

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :
Colson (Laurent, Pierre, Marie).
Duregne de Launaguet (Olivier, Jacques, Marie, Bernard).
Caytel (Fabien, Georges, Henri).
Millereux (Olivier, Gilles).
Richard (Philippe, René).
Sbiti (Magid).
Lesage (Laurent, Roger, Emmanuel).
Lapierre (Dominique, Jean, Fernand).
Crouan (Thomas, Sylvain, César, Alain).
Dupinet (Sandrine).
Madiot (Olivier, Daniel, Hervé).
Fontaine (Christophe, Robert, Vincent).

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le commandant Vautrin (Thierry, Lionel, Roland).

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les capitaines :
Trophardy (Tony, Christian, Albert).
Guibert (Bernard, Alain).
Chizelle (Valérie, Nicole, Christiane).
Menager (Isabelle, Catherine, Pierrette).
Païusco (Rémy, Alexandre, Louis).

Corps des commissaires de l'air

Au grade de commissaire colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le commissaire lieutenant-colonel Mondange (Patrick, Yves, Elbée, Adolphe).

Au grade de commissaire commandant

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le commissaire capitaine Mangier (Charles, Blaise).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le commissaire capitaine Ferret (Henri, Damien, José).

II. – OFFICIERS SOUS CONTRAT**Corps des officiers de l'air***Au grade de capitaine*

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les lieutenants :

Vancraeynest (Nicolas).
Larroze-Francezat (Franck, Christian).
Coste (Olivia).
David (Christophe, Yves, Olivier).
Gabriel (Roland, Bernard, Jules).
Lemonnier (Sébastien, Aubin, Alphonse).
Jost (Michael, Grégory).

Au grade de lieutenant

Pour prendre rang du 1^{er} janvier 2011

Le sous-lieutenant Maury (Antoine, Archibald).

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les sous-lieutenants :

Hirat (Guillaume).
Wehrum (Wilfried, Eric).
Iche (Jérémy, Pierre, François).
Montoya (Sébastien, Michel, Fabrice).
Romanel (Rémi, Gérard).
Bouche (Sébastien, Paul, Constantin).
Garcia (Antoine, François).

Corps des officiers mécaniciens de l'air*Au grade de capitaine*

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les lieutenants :

Duchiron (Thierry).
Brissaud (Christophe, Jean-Paul).
Claverie (Damien).
Emery (Frank).

Corps des officiers des bases de l'air*Au grade de capitaine*

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les lieutenants :

Ros (Stéphanie).
Bertrand (Valérie, Chantal, Andrée).
Lopez (David).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

La lieutenant Septier (Aurélie, Jeanne).

Au grade de lieutenant

Pour prendre rang du 1^{er} août 2011

La sous-lieutenant Thesillat (Céline, Gaëlle).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le sous-lieutenant Rudowski (Geoffrey, Michel, Alphonse).

MUSIQUE

OFFICIER DE CARRIÈRE

Corps des chefs de musique

Au grade de chef de musique de classe exceptionnelle

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le chef de musique hors classe Sury (Marc, Michel, Alain).

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

I. – OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes

Au grade d'ingénieur de 1^{re} classe

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

L'ingénieur de 2^e classe Morvan (Cécile).

Au grade d'ingénieur de 2^e classe

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les ingénieurs de 3^e classe :

De Monneron (Ludovic, Marie, Emmanuel).

Rouby (Vinciane, Mélanie, Armelle).

II. – OFFICIERS SOUS CONTRAT

Corps des ingénieurs militaires d'infrastructure de la défense

Au grade d'ingénieur principal

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

L'ingénieur Huftier (Lionel, Philippe).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les ingénieurs :

Valentin (Jean-Thomas).

Boissinot (Sophie, Marie-Chantal, Jacqueline).

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

I. – OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des médecins des armées

Au grade de médecin chef des services hors classe

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Le médecin chef des services de classe normale Salamand (Pierre, Yves, Marie).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le médecin général, médecin chef des services de classe normale Meesemaecker (Rémy, Georges, Guy, Henri, Jean, Claude).

Le médecin général inspecteur, médecin chef des services de classe normale Peyre (Sylvie, Geneviève, Yvonne).

Au grade de médecin-chef des services de classe normale

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les médecins en chef :

Aubert (Pierre, Henri).

Brosset (Christian, Henri, Paul).

Domanski (Laurent, Jean).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Les médecins en chef :

Foehrenbach (Hervé, Lucien, François).

Laroche (Pierre, René, Robert).

Véran (Yolande, Angélique).

Au grade de médecin en chef

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les médecins principaux :

Provost-Fleury (Thibaut, Romain, Simon, Boris).

Guilmand (Florence, Madeleine, Irène).

Mûnoz (Frédéric, Pierre, Louis).

Delhomme (Antoine, Marie, Laurent, Louis).

Courtiol (Alain, Pascal).

Sauzet (Sylvie, Marie, Ismerie).

Barrier (Christine, Claudine, Marie).

Dubourg (Olivier, Joël, Jean, Marie).

Leclerc (Thomas, Jacques).

Au grade de médecin principal

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les médecins :

Mornand (Pierre, Bénigne, Marie).

Dazin (Emilie, Marie, Hélène, Yolande).

Sicard (Sébastien, Alain).

Legname (Marc, Philippe, Eric).

Pagliano (Bastien, Mathieu).

Boudsocq (Jean, Paul).

Dubost (Philippe, Marc).

Renaud (Julien, Claude, Benjamin).

Gonzalez (Sylvain, Rémi, Mickaël).

Abgrall (Olivier, Jacques, Gaston).

Combes (Emmanuel, Richard, Jean).

Au grade de médecin

A compter du 1^{er} février 2011 et pour prendre rang,
sans rappel de solde, du 1^{er} janvier 2011

L'interne Diop (Elie, Issa).

A compter du 1^{er} juin 2011 et pour prendre rang,
sans rappel de solde, du 1^{er} janvier 2011

L'interne Vellieux (Sophie, Marie, Delphine).

A compter du 1^{er} juin 2011

Les médecins sous contrat :

Colleu (Frédéric, Michel, Jacques, Armand), rang du 1^{er} décembre 2006.

Dolz (Manuel, François, Luc), rang du 1^{er} mai 2009.

Corps des pharmaciens des armées

Au grade de pharmacien en chef

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les pharmaciens principaux :

Roussel (Olivier, Pierre, André).

Vittori (Emmanuel, Jean, Norbert).

Dauphin (Isabelle, Cécile).

Mullot (Jean-Ulrich).

Corps des vétérinaires des armées

Au grade de vétérinaire en chef

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Le vétérinaire principal Demoncheaux (Jean-Paul).

Corps technique et administratif du service de santé des armées

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les capitaines :

Jockum (Franck, Bruno).

Baron (Jean, Sébastien).

Au grade de capitaine

A compter du 1^{er} août 2011

Les capitaines sous contrat :

Ferrandez (Romain, Roger), rang du 1^{er} août 2008.

Cavasin (Yannick, Jean-Louis), rang du 1^{er} janvier 2009.

II. – OFFICIERS SOUS CONTRAT

Corps technique et administratif du service de santé des armées

Au grade de capitaine

Pour prendre rang du 1^{er} novembre 2011

Les lieutenants :

Diop (Teddy, Stéphane).

Gioan (Magali, Pauline, Pascale).

III. – MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES

Corps des cadres de santé

*Au grade de cadre supérieur de santé
Filière « infirmière »*

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les cadres de santé :

Lepine (Xavier, Guy, Emile).
Hacault (Nathalie, Michelle).

*Au grade de cadre de santé
filiale « infirmière »*

Pour prendre rang du 1^{er} août 2011

L'infirmier de classe normale Gay (Gisèle, Denise).
L'infirmier de classe supérieure Coutant (Sophie, Georgette).
L'infirmier de classe normale Tilly (Marie-Gwenaëlle, Nicole, Andrée).

Les infirmiers de classe supérieure :

Chatelet (Sylvie).
Schmidt (Maryline, Alexandra).

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps technique et administratif du service des essences des armées

Au grade de lieutenant-colonel

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les commandants :

Gamer (Ulrich, Henri, François).
Giraut (Pierre, René).

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 2011

Le commandant Carcedo (Ariel).

Au grade de commandant

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

Les capitaines :

Ouhimi (Laurent, Jean, Hacen).
Deharbe (Jean-Marie, Gaston).

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

OFFICIERS DE CARRIÈRE

Corps des ingénieurs de l'armement

Au grade d'ingénieur en chef

Pour prendre rang du 1^{er} septembre 2011

Les ingénieurs principaux :

Borde (Olivier).
Rouziès (Laurent, Pierre, Frédéric).
Le Cam (Michaël, Raymond, Lionel, Benoit, Baptiste, Marie).
Rademacher (Benoît, Philippe).
Bormand (Florien-David, Clément).

Corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement

Au grade d'ingénieur en chef de 1^{re} classe

Pour prendre rang du 1^{er} septembre 2011

Les ingénieurs en chef de 2^e classe :

You Seen (Jean, André).
Pennanech (Pierre).

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

L'ingénieur en chef de 2^e classe Valla (Jean-Pierre).

Au grade d'ingénieur principal

Pour prendre rang du 1^{er} octobre 2011

L'ingénieur Bordère (Jean-François, Henri, Denis).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination au conseil d'administration de SNPE

NOR : DEFA1124841D

Par décret en date du 7 octobre 2011, sont nommés membres du conseil d'administration de SNPE en qualité de représentants de l'Etat, sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie :

M. Lefebvre (François), en remplacement de M. Viprey (Christophe).

Mme Milsan (Astrid), en remplacement de M. Aubouin (Pierre).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination à la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires prévue à l'article 7 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

NOR : DEFD1122880A

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 3 octobre 2011, sont nommés membres de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires prévue à l'article 7 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français en qualité de représentants des associations représentatives de victimes des essais nucléaires :

- M. Le Dreff (André), président de la Fédération nationale des officiers mariniers en retraite et veuves ;
- M. Lowgreen (Yannick), président de l'association Tamarii Moruroa ;
- M. Marhic (Pierre), président de l'Association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires ;
- M. Oldham (Roland), président de l'association Moruroa e tatou ;
- M. Sans (Jean-Luc), président de l'Association des vétérans des essais nucléaires.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 7 octobre 2011 portant nomination d'un expert de haut niveau

NOR : DEVK1123847A

Par arrêté du Premier ministre et de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 7 octobre 2011, M. Granier (Luc), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, est nommé expert de haut niveau (emploi classé en groupe III) au sein de la délégation aux cadres dirigeants du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement pour une durée de trois ans.

Il sera chargé de développer et d'animer un vivier de cadres dirigeants.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

**Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination d'un rapporteur public
près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat**

NOR : JUSA1127165A

Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 3 octobre 2011, M. Vincent Daumas, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé à compter du 15 octobre 2011 rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

**Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination d'un rapporteur public
près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat**

NOR : JUSA1127167A

Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 3 octobre 2011, M. Frédéric Aladjidi, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé à compter du 15 octobre 2011 rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 6 octobre 2011 portant admission à la retraite, maintien en activité en surnombre et affectation (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel)

NOR : JUSA1126830A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 6 octobre 2011, Mme Jeannine FELMY, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 octobre 2011.

A compter du 25 octobre 2011, Mme Jeannine FELMY est maintenue, sur sa demande, en activité, en surnombre, pour une durée de trois ans.

Mme Jeannine FELMY est affectée au tribunal administratif de Marseille à compter du 25 octobre 2011.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 7 octobre 2011 portant détachement (Conseil d'Etat)

NOR : JUSA1126296A

Par arrêté du Premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 7 octobre 2011, Mme Laure Bédier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est placée dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pour une durée de trois ans à compter du 18 juillet 2011, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 7 octobre 2011 portant réintégration d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat

NOR : JUSA1126230A

Par arrêté du Premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 7 octobre 2011, Mme Christine Le Bihan-Graf, maître des requêtes, placée dans la position de détachement, est réintégrée dans ses fonctions et à son rang au Conseil d'Etat à compter du 15 septembre 2011.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Décret du 7 octobre 2011 portant titularisation d'un préfet

NOR : IOCA1114975D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, M. Patrick ESPAGNOL, commissaire divisionnaire de la police nationale, est, sur sa demande, titularisé en qualité de préfet.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**Décret du 7 octobre 2011 portant nomination du secrétaire général
de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (1^{re} catégorie) - M. Spitz (Eric)**

NOR : IOCA1126742D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, M. Eric Spitz, administrateur civil hors classe, est nommé sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (1^{re} catégorie).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 3 octobre 2011 portant nomination au conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce

NOR : AGRM1126192A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 3 octobre 2011, est nommé membre du conseil spécialisé pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) :

*En qualité de personnalité
représentant les organisations de producteurs*

M. José JOUNEAU, en remplacement de M. Luc BLIN.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs)

NOR : ESRH1122112D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011 :

Les personnes dont les noms suivent sont nommées et titularisées en qualité d'astronome à compter de la date de leur installation au cours de l'année universitaire 2011-2012 dans les établissements suivants :

M. de Laverny (Patrick), Observatoire de la Côte d'Azur.
M. Hestroffer (Daniel), Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.
Mme Meunier (Nadège), Observatoire des sciences de l'Univers de Grenoble.
M. Mouillet (David), Observatoire des sciences de l'Univers de Grenoble.
M. Ollivier (Marc), institut d'astrophysique spatiale.
M. Theureau (Gilles), Observatoire de Paris.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées et titularisées en qualité de physicien à compter de la date de leur installation au cours de l'année universitaire 2011-2012 dans les établissements suivants :

M. Beauducel (François), Institut de physique du Globe de Paris.
Mme Thouret (Valérie), Observatoire Midi-Pyrénées.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs) - M. Schwienbacher (Armin)

NOR : ESRH1123981D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, M. Schwienbacher (Armin), admis au concours de recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (sciences de gestion), ouvert en application du 4^o (b) de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, est nommé et titularisé en cette qualité à compter de la date de son installation à l'université Lille-II au cours de l'année universitaire 2011-2012.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs)

NOR : ESRH1124022D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, sont nommées et titularisées en qualité de professeur des universités (disciplines scientifiques) et affectées dans les établissements d'enseignement supérieur désignés ci-après à compter de la date de leur installation au cours de l'année universitaire 2011-2012 les personnes dont les noms suivent :

25^e section : mathématiques

M. Delaunay (Christophe), université de Besançon.

61^e section : génie informatique, automatique et traitement du signal

Mme Barros (Anne), université de technologie de Troyes.

62^e section : énergétique, génie des procédés

M. Paul (Sébastien), Ecole centrale de Lille.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination (enseignements supérieurs) - Mme Jacquet (Laurence)

NOR : ESRH1124028D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, Mme Jacquet (Laurence) est nommée en qualité de professeur des universités associé à temps plein (disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion) pour une période de trois ans à compter de la date de son installation à l'université de Cergy-Pontoise au cours de l'année universitaire 2011-2012.

Au terme de cette période, l'intéressée pourra être renouvelée dans ces fonctions par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

OUTRE-MER

Décret du 7 octobre 2011 portant nomination de la présidente du conseil d'administration de l'Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite « des cinquante pas géométriques » de la Guadeloupe - Mme Breslau (Marie-Lucile)

NOR : OME01124014D

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 2011, Mme Marie-Lucile Breslau est nommée présidente du conseil d'administration de l'Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite « des cinquante pas géométriques » de la Guadeloupe.

Défenseur des droits

Liste des membres des collèges assistant le Défenseur des droits

NOR : DFDX1126922K

Collège compétent en matière de déontologie de la sécurité

Sur désignation du président du Sénat :

Mme Dominique Gaux, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Sens ;

M^e Valérie Maintrieu-Frantz, avocate ;

M. Yves Métaireau, président de l'association des maires de Loire-Atlantique, maire de La Baule.

Sur désignation du président de l'Assemblée nationale :

M. René André, conseiller maître à la Cour des comptes ;

Mme Martine Anzani, magistrat honoraire à la Cour de Cassation ;

M. Jerry Sainte-Rose, conseiller d'Etat.

Sur désignation du vice-président du Conseil d'Etat :

M. Jean-Pierre Hoss, conseiller d'Etat.

Sur désignation du premier président de la Cour de cassation et du procureur général près ladite cour :

Mme Cécile Petit, premier avocat général à la Cour de cassation.

Collège compétent en matière de défense et de promotion des droits de l'enfant

Sur désignation du président du Sénat :

Mme Véronique Cote-Millard, maire des Clayes-sous-Bois ;

M. Guy Gilbert, prêtre et éducateur spécialisé.

Sur désignation du président de l'Assemblée nationale :

Mme Françoise Dubreuil, magistrate honoraire ;

M. Gilbert Meyer, maire de Colmar.

Sur désignation du président du Conseil économique, social et environnemental :

M. Eric Legros, directeur d'établissement médico-social.

Sur désignation du premier président de la Cour de cassation et du procureur général près ladite cour :

M. Christian Charruault, président de la première chambre civile de la Cour de cassation.

Collège compétent en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité

Sur désignation du président du Sénat :

Mme Suzanne Blanc, conseillère municipale de Montigny-les-Bretonneux ;

M. Georges Othily, ancien sénateur de Guyane ;

M. Mansour Zobéri, ancien membre de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Sur désignation du président de l'Assemblée nationale :

Mme Marie-Eve Aubin, président honoraire de la section sociale du Conseil d'Etat ;

Mme Françoise Laroudie, secrétaire générale de l'association L'Arche en France ;

M. Yves Michel, secrétaire général honoraire de l'Assemblée nationale.

Sur désignation du vice-président du Conseil d'Etat :

M. Yves Doutriaux, conseiller d'Etat.

Sur désignation du premier président de la Cour de cassation :

Mme Claire Favre, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation.

Naturalisations et réintégrations

Décret du 5 octobre 2011 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents et francisation de noms et prénoms

NOR : *IOCN1125119D*

En application du décret n° 2004-459 du 28 mai 2004, pris après avis de la CNIL, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne doivent pas faire l'objet d'une publication sous forme électronique.
Ces textes peuvent être consultés sur l'édition papier.

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE Session ordinaire de 2011-2012

ORDRE DU JOUR

NOR : INPX1106114X

Mardi 11 octobre 2011

A 15 heures. – 1^{re} séance publique :

1. Questions au Gouvernement.
 2. Explications de vote des groupes et vote par scrutin public sur le projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs (n° 3508).
 3. Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, à abroger les permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures non conventionnels et à assurer plus de transparence dans le code minier (n° 3690).
 4. Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi pour une urbanité réussie, de jour comme de nuit (n° 3693).
 5. Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi tendant à prohiber la différence de taux de sucre entre la composition des produits manufacturés et vendus dans les régions d'outre-mer et celle des mêmes produits vendus dans l'Hexagone (n° 3574).
 6. Discussion de la proposition de loi de M. Jean-Luc Warsmann relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (n° 3706).
- Rapport (n° 3787) de M. Etienne Blanc, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.
- Avis (n° 3766) de M. Michel Raison, au nom de la commission des affaires économiques.
- Avis (n° 3724) de M. Serge Grouard, au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.
- Avis (n° 3726) de M. Dominique Dord, au nom de la commission des affaires sociales.

A 21 h 30. – 2^e séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE Session ordinaire de 2011-2012

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

NOR : INPX1106468X

Convocation

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée pour le **mardi 11 octobre 2011**, à *10 heures*, dans les salons de la présidence.

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE Session ordinaire de 2011-2012

COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE

NOR : INPX1106476X

1. Composition

Modifications à la composition des commissions

Démissions

Affaires sociales : M. Victorin Lurel.

Finances : M. Patrick Lebreton.

Nominations

Le groupe SRC a désigné :

Affaires sociales : M. Patrick Lebreton.

Finances : M. Victorin Lurel.

2. Réunions

Lundi 10 octobre 2011

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 17 heures (salle n° 6550, 2^e étage) :

- audition de Mme Annick Lepage, ancienne salariée de la Fédération des industries mécaniques (affiliée à l'UIMM).

Mardi 11 octobre 2011

Commission des affaires culturelles, à 17 h 30 (salle de la commission, n° 6238, 2^e sous-sol du Palais-Bourbon) :

- audition, ouverte à la presse, de Mme Véronique Cayla, présidente d'ARTE France.

Commission des affaires économiques, à 17 h 45 (salle n° 6241, affaires économiques) :

- audition de M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, sur les conséquences de la crise bancaire sur l'activité économique.

Commission de la défense, à 16 h 30 (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- audition du général Jean-Paul Paloméros, chef d'état-major de l'armée de l'air.

Commission des finances :

A 16 h 15 (salle de la commission, n° 6350) :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) (seconde partie) :

Examen et vote sur les crédits des missions :

- anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ;
- action extérieure de l'Etat.

Examen des crédits des missions :

- écologie, développement et aménagement durables :

- transports routiers, ferroviaires, fluviaux et maritimes ; vote sur les comptes spéciaux Contrôle de la circulation et du stationnement routiers, Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs, Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres et sur les articles 50 et 51, rattachés ;
- énergie ;
- économie : statistiques et études économiques ; stratégie économique et fiscale ; vote sur le compte spécial Accords monétaires internationaux.

A 21 h 30 (salle de la commission des finances) :

- mission d'évaluation et de contrôle sur la soutenabilité de l'évolution de la masse salariale de la fonction publique (rapport) ;
- mission d'évaluation et de contrôle sur le financement des politiques culturelles par des ressources affectées (rapport).

Commission des lois, à 14 h 30 (salle de la commission, 2^e étage du Palais-Bourbon) :

- simplification du droit et allègement des démarches administratives (n° 3706) (amendements, art. 88).

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, à 16 h 15 (5^e bureau) :

- à 16 h 15 : audition de M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société, services du Premier ministre ;
- à 17 h 15 : audition de Mme Françoise Héritier, anthropologue, professeure honoraire au Collège de France.

Mission d'évaluation et de contrôle, à 16 h 15 (salle n° 6403) :

- soutenabilité de l'évolution de la masse salariale de la fonction publique (rapport) ;
- financement des politiques culturelles par des ressources affectées (rapport).

Mission d'information relative à l'analyse des causes des accidents de la circulation et à la prévention routière, à 17 h 30 (salle n° 6242, lois) :

- nouvel échange de vues sur les orientations du rapport.

Mercredi 12 octobre 2011

Commission des affaires économiques, à 10 heures (salle n° 6241, affaires économiques) :

- audition, ouverte à la presse, de M. Luc Oursel, président du directoire d'AREVA.

Commission des affaires étrangères, à 9 h 30 (salle n° 4223, 33, rue Saint-Dominique, 2^e étage) :

- audition de M. Burhan Ghalioun et de Mme Bassma Kodmani, membres du Bureau exécutif du Conseil national syrien ;

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- écologie, développement et aménagement durables (avis).

Commission des affaires sociales, à 11 h 30 (salle de la commission n° 6351, 1^{er} étage du Palais-Bourbon) :

- audition, ouverte à la presse, de Mme Valérie Pécresse, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, de M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, et de Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, sur l'application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011.

Commission de la défense :

A 10 heures (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- audition du général Jacques Mignaux, directeur général de la gendarmerie nationale.

A 11 h 30 (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- audition de l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine.

Commission du développement durable, à 9 h 30 (salle Lamartine) :

- table ronde, ouverte à la presse, sur la valorisation des biodéchets, avec la participation de M. Antoine Jacob, président du Club Biogaz, M. Yves Coppin, Veolia environnement, M. Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE (Association nationale des collectivités, associations et entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur), M. Marc Cheverry, chef du service prévention et gestion des déchets de l'ADEME, MM. Loïc Bérout, chef du département déchets, et Olivier David, chef du bureau planification des déchets (ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement).

Commission des finances :

A 9 h 30 (salle de la commission, n° 6350) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) (première partie).

A 16 h 15 (salle de la commission, n° 6350) :

– projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) (première partie).

A 21 heures (salle de la commission, n° 6350) :

– projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) (première partie).

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 16 h 15 (salle n° 6550, 2^e étage) :

– à 16 h 15 : audition de M. Jean-François Roubaud, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), et de M. Jean-Louis Jamet, vice-président trésorier ;

– à 17 h 15 : audition de M. Dominique Libault, directeur à la direction de la sécurité sociale (DSS), et de M. Philippe Renard, directeur de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS).

Commission d'enquête sur les produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux :

A 16 heures (salle n° 6403) :

– échange de vues.

A 17 heures (salle n° 6403) :

Table ronde, ouverte à la presse, sur le thème : « Le recours aux prêts structurés dans les organismes de logement social » :

M. Thierry Repentin, sénateur, président de l'Union sociale pour l'habitat (USH) ;

M. Denis Vilain, chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social (MIILOS) ;

MM. Hamid El Hassouni, président de l'OPAC de Dijon, Jean-Pierre Pirocca, directeur général, et Alain Germain, directeur général adjoint.

A 18 h 15 (salle n° 6403) :

Auditions sur le thème : « Comment évaluer l'encours des emprunts toxiques ? » :

M. Alain Levionnois, président de la CRC Picardie ;

M. Marc Larue, président de section à la CRC PACA ;

M. Patrick Barbaste, premier conseiller à la CRC d'Alsace ;

M. Christian Chapard, premier conseiller à la CRC de Nord - Pas-de-Calais ;

M. Martin Launay, premier conseiller à la CRC Pays de la Loire.

Mission d'information relative à l'analyse des causes des accidents de la circulation et à la prévention routière, à 17 h 30 (salle n° 6242, lois) :

– audition de M. Claude Guéant, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Jeudi 13 octobre 2011

Commission des finances, à 10 heures (salle de la commission n° 6350) :

Projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) :

– examen des crédits de la mission :

– écologie, développement et aménagement durables : transports aériens et météorologie ; vote sur le budget annexe Contrôle et exploitation aériens ;

– économie : commerce extérieur.

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés :

A 9 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

– à 9 heures : audition de M. Willy Pasche, de M. Philippe Chabin et de M. Serge Vallot, anciens responsables de comités d'entreprise de la SNCF ;

– à 10 heures : audition de Mme Bernadette Groison, secrétaire générale de la Fédération syndicale unitaire (FSU), et de Mme Eliane Lancette, trésorière ;

– à 11 heures : audition de M. Jean Lardin, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA), de M. Christian Le Lann, trésorier, et de M. Pierre Burban, secrétaire.

A 14 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

– audition de Mme Laurence Parisot, présidente du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), et de M. Jean-Louis Schilansky, trésorier.

Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, à 9 heures (salle n° 6351, affaires sociales) :

– audition, ouverte à la presse, de M. Antoine Durrleman, président de la sixième chambre de la Cour des comptes, sur « la prévention en santé ».

Mardi 18 octobre 2011

Groupe de travail sur la révision générale des politiques publiques (CEC) :

A 16 h 30 :

- audition de Mme Marie-Pierre Luigi, secrétaire générale de l'académie de Versailles.

A 18 heures :

- audition de M. Philippe-Pierre Cabourdin, recteur de l'académie de Reims.

3. Ordre du jour prévisionnel

Mardi 11 octobre 2011

Groupe de travail sur les politiques sociales en Europe (CEC), à 10 heures (salle n° 6242, 2^e sous-sol du Palais-Bourbon) :

- audition, sous forme de table ronde, des syndicats d'employeurs (UPA, CGPME, MEDEF).

Mardi 18 octobre 2011

Commission des affaires culturelles, à 17 h 30 (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

- audition, ouverte à la presse, de M. Laurent Wauquiez, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les crédits de la mission recherche et de l'enseignement supérieur.

Commission des affaires économiques :

A 17 heures (salle n° 6241, affaires économiques) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition de M. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les crédits de la mission économie ;
 - entreprises (avis) ;
 - tourisme (avis) ;
 - consommation (avis).

A 21 h 30 (salle n° 6241, affaires économiques) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition de M. Laurent Wauquiez, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les crédits de la mission recherche et enseignement supérieur ;
 - recherche et enseignement supérieur (avis).

Commission des affaires étrangères, à 17 heures :

- vecteurs privés d'influence dans les relations internationales (rapport d'information).

Commission des affaires européennes, à 16 h 45 (salle de la commission, 3^e étage, 33, rue Saint-Dominique) :

Communications, ouvertes à la presse, sur :

- les services d'intérêt économique général (SIEG) ;
- la politique spatiale européenne ;
- la XLVI^e session de la COSAC à Varsovie.

Commission des affaires sociales :

A 16 h 45 :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (examen).

A 21 heures :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (examen, suite).

Commission de la défense, à 16 h 30 (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition de représentants d'associations d'anciens combattants.

Commission du développement durable, à 17 heures (salle n° 6237, développement durable) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition, ouverte à la presse, de Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, sur les crédits de la mission écologie, développement et aménagement durables ;
 - protection de l'environnement et prévention des risques (avis) ;
 - politiques de développement durable (avis).

Commission des lois, à 17 heures (salle n° 6242, 2^e sous-sol) :

- *audition, ouverte à la presse, de M. Hervé Pelletier, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS).*

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 18 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

- *audition de M. David Gordon-Krief, président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), de MM. Christian Guichardon et Philippe Tisserand, et de M. Romain Mifsud, conseiller politique.*

Commission d'enquête sur les produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux :

A 9 heures (salle Lamartine) :

- *table ronde « Les produits financiers à risque. »*

A 10 heures (salle Lamartine) :

- *table ronde « L'obligation de conseil des établissements de crédit. »*

Groupe de travail sur l'évaluation des incidences de la stratégie de Lisbonne sur l'économie française (CEC) :

A 16 h 30 (salle du CEC) :

- *audition de M. Yves Bertoncini, secrétaire général de l'association Notre Europe.*

A 17 h 30 (salle du CEC) :

- *audition de M. Jacques Sapir, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).*

Groupe de travail sur les politiques sociales en Europe (CEC), à 10 heures (salle n° 6550) :

- *audition de Mme Sabine Fourcade, directrice générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère du travail.*

Mercredi 19 octobre 2011

Commission des affaires culturelles :

A 9 h 45 (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

- *projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :*
 - *recherche et enseignement supérieur : recherche (avis) ;*
 - *recherche et enseignement supérieur : enseignement supérieur et vie étudiante (avis).*

A 11 h 15 (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

- *audition, ouverte à la presse, de M. Michel Boyon, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

Commission des affaires économiques :

A 10 heures (salle n° 6241, affaires économiques) :

- *prix des matières premières (rapport d'information).*

A 16 h 15 (salle n° 6241, affaires économiques) :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- *audition de M. Eric Besson, ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les crédits de la mission économie ;*
- *communications électroniques et postes (avis) ;*
- *écologie, développement et aménagement durables, économie, recherche et enseignement supérieur : industrie et énergie (avis).*

Commission des affaires étrangères :

A 9 h 30 :

- *projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :*
 - *évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne (avis).*

A 16 h 30 :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- *audition conjointe de M. Alain Juppé, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les crédits de la mission action extérieure de l'Etat, et de M. Henri de Raincourt, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé de la coopération, sur les crédits de la mission aide publique au développement.*

Commission des affaires sociales :

A 9 h 30 :

- *projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (examen, suite).*

A 16 h 15 :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (examen, suite).

A 21 heures :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (examen, suite).

Commission de la défense :

A 10 heures (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition du général Bertrand Ract-Madoux, chef d'état-major de l'armée de terre.

A 11 h 30 (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition des représentants des syndicats des personnels civils de la défense.

Commission du développement durable, à 9 h 30 (salle n° 6237, développement durable) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - recherche et enseignement supérieur, recherche dans les domaines du développement durable (avis).

Commission des finances, à 9 heures (salle de la commission, n° 6350) :

Projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) :

Examen des crédits de la mission :

- économie : développement des entreprises et de l'emploi ; vote sur le compte spécial Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ;

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (sous réserve de son dépôt) (avis) ;

Projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) :

Examen des crédits de la mission :

- recherche et enseignement supérieur ;
- politiques de la recherche ;
- recherche dans les domaines du développement durable.

Examen et vote sur les crédits de la mission :

- écologie, développement et aménagement durables ;
- prévention des risques ; conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Mission d'information relative à l'analyse des causes des accidents de la circulation et à la prévention routière, à 9 h 30 (salle n° 6564, lois) :

- examen du rapport.

Jeudi 20 octobre 2011

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés :

A 9 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

- à 9 heures : audition de Mme Annick Coupé, déléguée générale de l'union syndicale Solidaire (SUD), et de M. Thierry Lescant, trésorier national ;
- à 10 heures : audition de M. Jean Mouzat, président de la Confédération agricole des syndicats d'exploitants syndicaux (MODEF), de Mme Estelle Royet, trésorière adjointe, et de M. Alain Gaignerot, directeur ;
- à 11 heures : audition de M. Henri Rouilleaut, animateur de groupes de travail de Terra Nova, sur la démocratie sociale.

A 14 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

- à 14 heures : audition de M. Luc Bérille, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), et de M. Jacques Bory, trésorier national ;
- à 15 heures : audition de M. Jacques Voisin, président de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), et de M. Pierre Mences, trésorier.

Lundi 24 octobre 2011

Commission du développement durable, à 21 heures (salle Lamartine) :

Commission élargie :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- politique des territoires (avis).

Commission des finances, à 16 h 30 (salle de la commission, n° 6350) :

- projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) :

Examen et vote sur les crédits des missions :

- économie :
 - tourisme ;
 - participations financières de l'Etat : avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics ;
- défense :
 - budget opérationnel de la défense et sur l'article 49, rattaché ;
 - préparation de l'avenir.

Mardi 25 octobre 2011

Commission des affaires culturelles, à 17 h 30 (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

- audition, ouverte à la presse, de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, sur les crédits de la mission médias, livre et industries culturelles.

Commission des affaires économiques, à 17 heures (salle n° 6241, affaires économiques) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - audition de M. Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur ;
 - commerce extérieur (avis).

Commission des affaires européennes, à 16 h 45 (salle de la commission, 3^e étage, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition de M. Jean Leonetti, ministre chargé des affaires européennes.

Commission des affaires sociales, à 14 h 30 :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (amendements, art. 88).

Commission de la défense, à 17 heures (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - anciens combattants (avis) ;
 - défense (avis).

Commission du développement durable, à 17 heures (salle n° 6237, développement durable) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) ;
- audition, ouverte à la presse, de M. Thierry Mariani, ministre chargé des transports.
- transports terrestres (avis) ;
- transports aériens (avis) ;
- affaires maritimes (avis).

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 16 h 30 (salle n° 6549, 2^e étage) :

- audition de M. François Chérèque, secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), de Mme Anousheh Karvar, trésorière, et de M. Thierry Bettencourt, responsable des services financiers.

Mercredi 26 octobre 2011

Commission des affaires culturelles :

A 10 heures (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
 - action extérieure de l'Etat : rayonnement culturel et scientifique (avis) ;
 - médias, livre et industries culturelles : audiovisuel ; avances à l'audiovisuel public (avis) ;
 - médias, livre et industries culturelles : presse (avis).

A 21 heures (salle Lamartine) :

- commission élargie : enseignement scolaire (avis).

Commission des affaires économiques :

A 10 h 15 (salle n° 6241, affaires économiques) :

- audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Claude Volot, médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance (présentation de son rapport annuel).

A 16 h 15 (salle n° 6241, affaires économiques) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
- audition de Mme Marie-Luce Penchard, ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur les crédits de la mission outre-mer ;
- outre-mer (avis).

Commission des affaires étrangères :

A 9 h 30 :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
- défense (avis) ;
- économie : commerce extérieur (avis).

A 16 h 15 :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
- médias, livre et industries culturelles (action audiovisuelle extérieure) (avis).

A 17 heures :

- audition de M. Xavier Muscat, secrétaire général de la présidence de la République, sur le prochain sommet du G20.

Commission des affaires sociales, à 10 heures :

- projet de loi de finances pour 2012 (seconde partie) :
- travail et emploi : emploi (avis) ;
- travail et emploi : travail (avis).

Commission de la défense, à 10 heures (salle n° 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :
- défense (avis) (suite).

Commission du développement durable, à 9 h 30 (salle n° 6237, développement durable) :

- gestion durable des matières premières (rapport d'information).

Jeudi 27 octobre 2011

Commission des affaires culturelles :

A 15 heures (salle Lamartine) :

- commission élargie : sport, jeunesse et vie associative (avis).

A 21 heures (salle Lamartine) :

- commission élargie : culture (avis).

Commission des finances, à 9 heures (salle de la commission, n° 6350) :

- projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie).

Examen et vote sur les crédits des missions :

- médias, livre et industries culturelles : sur les comptes spéciaux Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, Avances à l'audiovisuel public ;
- recherche et enseignement supérieur : enseignement supérieur et vie étudiante ;
- outre-mer ;
- aide publique au développement : sur les comptes spéciaux Prêts à des Etats étrangers, Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ;
- travail et emploi :
 - politiques du travail et de l'emploi, et sur l'article 62, rattaché ;
 - accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi : sur le compte spécial Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage, et sur l'article 63, rattaché.

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 9 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

- à 9 heures : audition de M. Bernard Thibault, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT), et de M. Michel Donnedu, trésorier ;
- à 10 heures : audition de M. Philippe Collin, porte-parole de la Confédération paysanne, de M. Jean-François Bianco, trésorier, et de M. Jacques Bonati, juriste ;
- à 11 heures : audition de M. Xavier Beulin, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), et de M. Philippe Pinta, trésorier.

Mercredi 2 novembre 2011

Commission des affaires culturelles :

A 10 heures (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

- *projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :*
 - *sport, jeunesse et vie associative : sport (avis) ;*
 - *culture : création ; transmission des savoirs et démocratisation de la culture (avis) ;*
 - *culture : patrimoines (avis).*

Commission des affaires étrangères :

A 9 h 30 :

- *projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :*
 - *action extérieure de l'Etat :*
 - *action de la France en Europe et dans le monde ; Français à l'étranger et affaires consulaires ; présidence française du G20 et du G8 (avis) ;*
 - *diplomatie culturelle et d'influence (avis).*

A 17 heures :

- *projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :*
 - *aide publique au développement (avis).*

Commission des affaires européennes, à 16 h 45 (salle de la commission, 3^e étage, 33, rue Saint-Dominique) :

- *réunion conjointe avec la commission des affaires européennes du Sénat et les membres français du Parlement européen (sur la gouvernance économique européenne et la régulation financière).*

Commission des affaires sociales, à 17 heures :

- *projet de loi de finances pour 2012 (seconde partie) :*
- *commission élargie :*
 - *solidarité, insertion et égalité des chances : solidarité (avis) ;*
 - *solidarité, insertion et égalité des chances : handicap et dépendance (avis) ;*
 - *avis sur les crédits à l'issue de la commission élargie.*

Commission du développement durable, à 9 h 30 (salle n° 6237, développement durable) :

- *audition, ouverte à la presse, de M. Serge Lepeltier, ambassadeur en charge des négociations sur le changement climatique.*

Commission d'enquête sur les produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux :

A 17 heures (salle n° 6403) :

- *table ronde « Les produits structurés commercialisés par les banques. »*

A 18 h 15 (salle n° 6403) :

- *table ronde « La politique commerciale des filiales françaises de banques étrangères ».*

Jeudi 3 novembre 2011

Commission des affaires sociales :

A 9 heures :

- *projet de loi de finances pour 2012 (seconde partie) :*
 - *commission élargie : ville et logement : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (avis) ;*
 - *avis sur les crédits à l'issue de la commission élargie.*

A 21 heures :

- *projet de loi de finances pour 2012 (seconde partie) :*
- *commission élargie : santé :*
 - *santé : prévention et sécurité sanitaire (avis) ;*
 - *santé : santé et système de soins (avis) ;*
 - *avis sur les crédits à l'issue de la commission élargie.*

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés :

A 9 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

- *auditions à confirmer.*

A 14 h 30 (salle n° 6549, 2^e étage) :

- *audition à confirmer.*

Mardi 8 novembre 2011

Commission des affaires culturelles, à 17 h 30 (salle de la commission, n° 6238, Palais-Bourbon, 2^e sous-sol) :

Projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

- enseignement scolaire : enseignement scolaire (avis) ;
- enseignement scolaire : enseignement professionnel (avis) ;
- sport, jeunesse et vie associative : jeunesse et vie associative (avis).

Commission des affaires européennes, à 16 h 30 (salle de la commission, 3^e étage, 33 rue Saint-Dominique) :

- audition de Mme Rodoula Zissi, présidente de la commission permanente spéciale pour les affaires européennes de la Chambre des députés grecque.

Commission des finances :

A 16 heures (salle de la commission, n° 6350) :

- projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) : articles 40 à 47 non rattachés et articles de récapitulation 32 à 39 ;
- projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) (vote).

A 21 h 30 (salle de la commission, n° 6350) :

- projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) : articles 40 à 47 non rattachés et articles de récapitulation 32 à 39 ;
- projet de loi de finances pour 2012 (suite) (n° 3775) (seconde partie) (vote).

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 16 h 15 (salle n° 6549, 2^e étage) :

- auditions à confirmer.

Mercredi 9 novembre 2011

Commission des affaires européennes, à 16 h 15 (salle n° 4325, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition de M. François Baroin, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Jeudi 10 novembre 2011

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 9 heures (salle n° 6549, 2^e étage) :

- auditions à confirmer.

Mardi 15 novembre 2011

Commission des affaires européennes, à 16 h 30 (salle de la commission, 3^e étage, 33, rue Saint-Dominique) :

- avenir du Conseil de l'Europe (communication).

Commission du développement durable, à 17 heures (salle n° 6237, développement durable) :

- présentation, ouverte à la presse, du rapport d'information sur la sûreté des transports aériens.

Commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, à 16 h 30 (salle n° 6549, 2^e étage) :

- auditions de M. Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, et de Mme Rose Boutaric, trésorière.

Mercredi 16 novembre 2011

Commission des affaires européennes :

A 10 h 30 :

- audition, conjointe avec la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, de M. Siim Kallas, vice-président de la Commission européenne, en charge des transports.

A 16 h 45 (salle de la commission, 3^e étage, 33, rue Saint-Dominique) :

- projet de mise en place d'un système européen de collecte et de traitement des données des dossiers passagers (PNR) (rapport d'information) ;
- négociations internationales en matière de changement climatique (rapport d'information).

Commission du développement durable, à 9 h 30 (à confirmer) :

- audition, ouverte à la presse, commune avec la commission des affaires européennes, de M. Siim Kallas, vice-président de la Commission européenne, en charge des transports.

Jeudi 17 novembre 2011

Comité d'évaluation et de contrôle, à 11 heures (salons de l'Hôtel de Lassay) :

- *évaluation de la politique menée en matière de médecine scolaire ;*
- *suivi des recommandations du rapport (n° 2853) sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés ;*
- *suivi des recommandations du rapport (n° 2719) sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 5 de la Charte de l'environnement relatif à l'application du principe de précaution.*

Informations parlementaires

SÉNAT **Session ordinaire de 2011-2012**

ORDRE DU JOUR

NOR : INPX1106481X

Mardi 11 octobre 2011

A 9 h 30 :

1. Questions orales.
(Le texte des questions figure en annexe.)

A 15 heures :

2. Allocution de M. le président du Sénat.
3. Débat préalable au Conseil européen des 17 et 18 octobre 2011.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126143V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse :

- élabore le plan national de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences et en coordonne la mise en œuvre ;
- élabore et diffuse les méthodes et référentiels nécessaires à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- élabore le budget de personnel du ministère, en effectifs et en crédits, et en assure la mise en œuvre ;
- porte le volet ressources humaines dans le cadre du dialogue de gestion ministériel ;
- pilote et gère les effectifs et les crédits de masse salariale pour le ministère ;
- conduit et valorise les études en matière d'effectifs et de dépenses de personnel ;
- coordonne la mise en place des engagements contractuels avec les responsables de zone de gouvernance ;
- élabore et met en œuvre le volet ressources humaines du contrôle de gestion ministériel ;
- anime la fonction ressources humaines en région ;
- pilote le processus paye pour le ministère, hors direction générale de l'aviation civile ;
- assure le suivi des données et questions relatives aux ressources humaines dans les établissements publics du ministère.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- le bureau des effectifs ;
- le bureau du budget du personnel ;
- le bureau de la prévision, de l'animation et de la performance.

Profil du candidat recherché

Expérience professionnelle diversifiée, en particulier dans le domaine de la gestion des effectifs, des emplois et des compétences et dans l'organisation des processus de ressources humaines ;

Capacités organisationnelles, de dialogue et de management ;

Esprit de rigueur.

Personnes à contacter

M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines (tél : 01-40-81-21-52).

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent

avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126144V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur des carrières et de l'encadrement au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction des carrières et de l'encadrement :

- anime et coordonne les parcours professionnels ;
- assure la gestion personnalisée des agents des corps d'encadrement du ministère ;
- anime l'action du réseau des conseillers en mobilité et en carrière du ministère ;
- élabore les doctrines inter-corps en matière de parcours professionnels et d'évaluation des personnels ;
- assure, dans le domaine des politiques de ressources humaines, la maîtrise d'ouvrage de formations au management destinées à l'encadrement.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- les chargés de mission des corps d'encadrement ;
- le bureau des parcours professionnels ;
- le bureau de l'évaluation.

Le Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, service à compétence nationale, lui est rattaché.

Profil du candidat recherché

- expérience professionnelle diversifiée, en particulier dans le domaine de la gestion des carrières et dans l'organisation des processus de ressources humaines ;
- capacités organisationnelles, de dialogue et de management ;
- esprit de rigueur.

Personnes à contacter

M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines (téléphone : 01-40-81-21-52) ;

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (téléphone : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126161V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur du recrutement et de la mobilité au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction du recrutement et de la mobilité :

- contribue à définir la politique de recrutement des personnels et la met en œuvre ;
- coordonne les recrutements nécessaires à l'exercice, par les services du ministère, de leurs missions, le cas échéant dans le cadre d'engagements contractualisés conclus à cet effet avec les services ;
- organise la politique d'affectation des personnels en premier poste ;
- définit les postes à pourvoir en priorité et organise la mobilité des personnels.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- le bureau des recrutements par concours ;
- le bureau des mobilités et des recrutements interministériels ;
- le bureau de l'appui aux services pour les recrutements.

Profil du candidat recherché

- le titulaire du poste devra disposer des qualités suivantes :
- capacité à prendre des décisions dans un environnement complexe ;
- sens de la rigueur ;
- capacité d'animation d'une équipe ;
- aptitude à la négociation ;
- savoir-faire en communication.

Son expérience professionnelle devra lui avoir donné :

- une bonne connaissance des processus Ressources Humaines et notamment des processus de recrutement et de mobilité ;
- une bonne connaissance des services centraux et déconcentrés du ministère.

Personnes à contacter

M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines (tél : 01-40-81-21-52).

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126168V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur de la formation, des compétences et des qualifications au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction de la formation, des compétences et des qualifications :

- élabore le plan national de formation et le document d'orientation à moyen terme de la formation professionnelle, et les met en œuvre ;
- met en œuvre la politique de formation professionnelle des personnels du ministère et conduit les actions de reconversion ;
- anime la politique de développement des compétences et des qualifications ;
- coordonne et anime les centres inter-régionaux de formations du ministère, oriente leur activité et en assure le pilotage technique et organisationnel ;
- assure l'évaluation de l'activité de formation des maîtrises d'ouvrage métier et veille à leur professionnalisation ;
- assure l'animation des instances nationales de concertation en matière de formation.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- le bureau du budget, de la réglementation et des statistiques de la formation ;
- le bureau du pilotage du plan national de formation ;
- le bureau de l'animation des services de la formation ;
- les cellules de gestion unifiée et partagée des ressources humaines (GUEPARH).

Le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP), service à compétence nationale, lui est rattaché.

Profil du candidat recherché

- expérience professionnelle diversifiée, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle, développement des compétences et des qualifications, et dans l'organisation des processus de ressources humaines ;
- capacités organisationnelles, de dialogue et de management ;
- esprit de rigueur.

Personnes à contacter

M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines, tél : 01-40-81-21-52 ;

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent

avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126182V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et des pensions au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions :

- est chargée des politiques sociales ;
- anime le service social du travail du ministère ;
- contribue à définir la politique d'action sociale et la politique de prestations spécifiques du ministère et les met en œuvre ;
- assure les relations avec les organismes associatifs, sociaux et mutualistes, prépare les conventions nationales et en suit la mise en œuvre ;
- conduit l'action du ministère en matière de sécurité et de santé au travail, et de prévention des risques professionnels ;
- conduit la politique du ministère en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- instruit les dossiers relatifs aux droits à pension des agents et participe à la mise en œuvre du droit à l'information sur les retraites.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- le bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés ;
- le bureau des prestations d'action sociale ;
- le bureau des pensions (situé à Draguignan).

Profil du candidat recherché

Expérience en matière de dialogue social, de management, de modernisation et de réorganisation des services.

Connaissance du domaine de l'action sociale.

Intérêt pour les problèmes d'environnement social et d'ergonomie au travail.

Personnes à contacter

M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines (tél. : 01-40-81-21-52).

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél. : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126186V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires :

- contribue à définir la politique de modernisation des statuts des personnels, à l'exception de ceux gérés par la direction générale de l'aviation civile, et la met en œuvre ;
- élabore les statuts particuliers des personnels à l'exception de ceux gérés par la direction générale de l'aviation civile ;
- élabore les règles collectives de gestion statutaire applicables aux personnels gérés par le ministère ;
- élabore les chartes de gestion des corps employés par le ministère, ou y contribue ;
- met en œuvre la politique de déconcentration de la gestion des personnels ;
- anime la gestion des personnels dont la gestion est déconcentrée ;
- met en œuvre les règles de gestion des personnels issus d'autres ministères, accueillis en position normale d'activité ou mis à disposition.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- le bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégorie A ;
- le bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C ;
- le bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes ;
- le bureau de l'expertise statutaire et du suivi des agents en position normale d'activité ou mis à disposition.

Profil du candidat recherché

Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle diversifiée, notamment dans le domaine de la modernisation et de la gestion statutaire, le management d'équipe, la conduite et le pilotage du changement, le dialogue social.

Personnes à contacter

- M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines (tél : 01-40-81-21-52) ;
M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR : PRMG1126187V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de sous-directeur.

Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de sous-directeur de la gestion administrative et de la paye au sein de la direction des ressources humaines au secrétariat général.

Missions principales

La sous-direction de la gestion administrative et de la paye :

- assure la gestion administrative et la paye des personnels à l'exception de ceux gérés par la direction générale de l'aviation civile, et de ceux dont la gestion est déconcentrée ;
- assure la gestion administrative et la paye des personnels affectés en administration centrale ;
- organise la paye des personnels dont elle assure la gestion administrative ;
- assure ou organise l'instruction des dossiers individuels de retraite des personnels dont elle assure la gestion administrative et la paye, et met en œuvre le droit à l'information, sur les retraites, de ces personnels.

Enjeux, responsabilités

Le sous-directeur dirige et anime la sous-direction composée comme suit :

- le bureau de la synthèse et des fonctions transverses ;
- le bureau de la gestion administrative et de la paye des agents de la filière administrative, sociale et médico-sociale ;
- le bureau de la gestion administrative et de la paye des agents de la filière technique ;
- le bureau de la gestion administrative et de la paye des agents de la filière maritime et des personnels contractuels ;
- le pôle de validation des mouvements de paye.

Profil du candidat recherché

Expérience professionnelle diversifiée, en particulier dans le domaine de la gestion administrative et de la paye et l'organisation des processus de ressources humaines ;

Capacités organisationnelles, de dialogue et de management ;

Esprit de rigueur.

Personnes à contacter

M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines (tél : 01-40-81-21-52).

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de chef de service

NOR : PRMG1126066V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de chef de service.

Le titulaire de ce poste fait partie de l'équipe de direction de la direction des ressources humaines, au sein du secrétariat général. Il est placé auprès de la directrice des ressources humaines. Il exerce les fonctions de chef de service, chargé des questions sociales au sein de la direction des ressources humaines. Il assiste à ce titre la directrice des ressources humaines pour le pilotage et l'animation, au sein de la direction des ressources humaines, des dossiers à enjeux dans ces domaines, notamment ceux impliquant la coordination de plusieurs sous-directions ou départements. Il peut être appelé à représenter la directrice et le directeur adjoint pour la présidence ou l'animation d'instances ministérielles et pour la participation aux instances interministérielles.

Missions principales, enjeux et responsabilités

Le chef de service, chargé des questions sociales, assurera des fonctions de direction dédiées à la veille sociale et à l'anticipation sociale.

Le titulaire de ce poste assurera, en complément des responsabilités confiées au département des relations sociales pour l'organisation du dialogue social national, les fonctions suivantes :

- une fonction générale de veille sociale et d'anticipation sociale, avec une responsabilité opérationnelle consistant à mettre en place un dispositif d'information et d'alerte sociale (baromètre social) ;
- une fonction d'appui individuel aux chefs de service déconcentré en matière de dialogue social local.

Le titulaire sera associé au sein de l'équipe de direction au portage de tout dossier à enjeux de la direction des ressources humaines, tout particulièrement dans le domaine du dialogue social et mobilisera à cet effet le département des relations sociales et les différentes sous-directions compétentes.

Il est susceptible d'assurer la représentation de la direction des ressources humaines dans plusieurs instances (comités techniques, commissions administratives paritaires, conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, réunions, colloques etc.).

Profil du candidat recherché

Le candidat devra disposer :

- d'une expérience professionnelle diversifiée de haut niveau dans des domaines comportant de forts enjeux en matière de dialogue social, de conduite et de pilotage du changement ;
- d'une bonne connaissance des politiques et processus de ressources humaines ;
- d'une bonne connaissance des services centraux et déconcentrés du ministère.

Personnes à contacter

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines (tél : 01-40-81-62-15).

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance d'un emploi de chef de service

NOR : PRMG1126135V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un emploi de chef de service.

Le titulaire de ce poste fait partie de l'équipe de direction de la direction des ressources humaines, au sein du secrétariat général. Il est placé auprès de la directrice des ressources humaines. Il exerce les fonctions de chef de service, chargé, dans le domaine des ressources humaines, de la modernisation, de l'innovation et de la qualité au sein de la direction des ressources humaines. Il assiste à ce titre la directrice des ressources humaines pour le pilotage et l'animation, au sein de la direction des ressources humaines, des dossiers à enjeux dans ces domaines, notamment ceux impliquant la coordination de plusieurs sous-directions ou départements. Il peut être appelé à représenter la directrice et le directeur adjoint pour la présidence ou l'animation d'instances ministérielles et pour la participation aux instances interministérielles.

Missions principales

Le chef de service, chargé, dans le domaine des ressources humaines, de la modernisation, de l'innovation et de la qualité, assurera les fonctions suivantes :

- l'animation de la conception du volet ressources humaines des réorganisations de services ;
- la mise en place de la fonction ressources humaines en zone de gouvernance et notamment en régions ;
- l'animation des démarches qualité des politiques de ressources humaines ;
- la coordination de la déconcentration de la gestion des ressources humaines ;
- la promotion de la parité, de la diversité et de l'égalité des chances.

Enjeux, responsabilités

Piloter la démarche stratégique de la direction des ressources humaines, selon ses quatre axes :

1. Pilotage : mettre en place une direction des ressources humaines ensemble et pilote de la politique « ressources humaines » pour les agents, les services et les opérateurs du ministère ;
2. Services aux clients : garantir un niveau de service aux clients en termes de lisibilité, de délai et de qualité dans la délivrance des services « ressources humaines » ;
3. Gouvernance du volet « ressources humaines » des projets du ministère : atteindre les résultats des projets de transformation du ministère dans leur volet « ressources humaines » ;
4. Réorganisation de la filière « ressources humaines » : optimiser la filière « ressources humaines » en intégrant les contraintes qui pèsent sur les effectifs et en clarifiant l'articulation entre les structures centrales et les structures régionales.

Conforter le pilotage des projets stratégiques de la direction ;

Assurer la représentation de la direction des ressources humaines dans plusieurs instances (comités techniques, commissions administratives paritaires, conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, réunions, colloques etc.).

Profil du candidat recherché

Le candidat devra disposer :

- d'une expérience professionnelle diversifiée de haut niveau, notamment dans le management d'équipe, la conduite et le pilotage du changement ;
- d'une bonne connaissance des politiques et processus de ressources humaines ;
- d'une bonne connaissance des services centraux et déconcentrés du ministère.

Personnes à contacter

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines (tél : 01-40-81-62-15).

M. Sylvain LATARGET, délégué aux cadres dirigeants (tél : 01-40-81-18-61).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées, par voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à la délégation aux cadres dirigeants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, tour Pascal A, 92055 La Défense Cedex, ainsi que par version électronique à l'adresse del.cd@developpement-durable.gouv.fr.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux du deuxième trimestre 2011
(loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008)**

NOR : EFIS1127361V

L'indice des loyers commerciaux du deuxième trimestre 2011, publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques, atteint 104,44.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au 1^{er} trimestre 2008.

Cet indice a été publié par l'Insee le 7 octobre 2011.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**Avis relatif à l'indice du coût de la construction
du deuxième trimestre 2011**

NOR : EFIS1127362V

L'indice du coût de la construction du deuxième trimestre 2011, publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques, atteint 1593.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre 1 953.

Cet indice a été publié par l'Insee le 7 octobre 2011.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

NOR : ETSL1120213V

Décisions du directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire

Spécialité dénommée : **ATOPICA 100 MG/ML SOLUTION BUVABLE POUR CHATS**, solution buvable.

Titulaire : Novartis Santé Animale, 14, boulevard Richelieu, 92500 Rueil-Malmaison.

Composition : Ciclosporine 100 mg ; excipient QSP 1 ml.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/6460644 4/2011.

Date de la décision : 6 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **CEMAY 50 MG/ML SUSPENSION INJECTABLE POUR PORCS**, suspension injectable.

Titulaire : Laboratorios Maymo, Via Augusta 302, 08017 Barcelona, Espagne.

Composition : Ceftiofur (sous forme de chlorhydrate) 50 mg ; excipient QSP 1 ml.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/7303041 2/2011.

Date de la décision : 6 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **LEVATUM D 10/100 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS**, solution injectable.

Titulaire : Chanelle Animal Health, 7 Rodney Street, L 1 9HZ Liverpool, Royaume-Uni.

Composition : Ivermectine 10 mg, Clorsulone 100 mg ; excipient QSP 1 ml.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/2963916 8/2011.

Date de la décision : 6 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **BAYTRIL INJECT PORC**, solution injectable.

Titulaire : Bayer Santé, 220, avenue de la Recherche, 59120 Loos.

Composition : Enrofloxacin 100 mg ; excipient QSP 1 ml.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/9981859 1/2011.

Date de la décision : 18 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **KESIUM 50 MG COMPRIMES A CROQUER POUR CHATS ET CHIENS**, comprimé à croquer.

Titulaire : Sogeval, 200, avenue de Mayenne, zone industrielle des Touches, 53000 Laval.

Composition : Amoxicilline (sous forme d'amoxicilline trihydrate) 40 mg, acide clavulanique (sous forme de clavulanate de potassium) 10 mg ; excipient QSP 1 comprimé à croquer sécable de 150 mg.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/5762963 2/2011.

Date de la décision : 18 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **KESIUM 62,5 MG COMPRIMES A CROQUER POUR CHATS ET CHIENS**, comprimé à croquer.

Titulaire : Sogeval, 200, avenue de Mayenne, zone industrielle des Touches, 53000 Laval.

Composition : Amoxicilline (sous forme d'amoxicilline trihydrate) 50 mg, acide clavulanique (sous forme de clavulanate de potassium) 12,5 mg ; excipient QSP 1 comprimé à croquer sécable de 187,5 mg.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3431863 0/2011.

Date de la décision : 18 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **KESIUM 250 MG COMPRIMES A CROQUER POUR CHIENS**, comprimé à croquer.

Titulaire : Sogeval, 200, avenue de Mayenne, zone industrielle des Touches, 53000 Laval.

Composition : Amoxicilline (sous forme d'amoxicilline trihydrate) 200 mg, acide clavulanique (sous forme de clavulanate de potassium) 50 mg ; excipient QSP 1 comprimé à croquer sécable de 750 mg.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1205796 8/2011.

Date de la décision : 18 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **KESIUM 500 MG COMPRIMES A CROQUER POUR CHIENS**, comprimé à croquer.

Titulaire : Sogeval, 200, avenue de Mayenne, zone industrielle des Touches, 53000 Laval.

Composition : Amoxicilline (sous forme d'amoxicilline trihydrate) 400 mg, acide clavulanique (sous forme de clavulanate de potassium) 100 mg ; excipient QSP 1 comprimé à croquer sécable de 1 500 mg.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3797239 6/2011.

Date de la décision : 18 juillet 2011.

Spécialité dénommée : **COLFEN 300 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS ET PORCINS**, solution injectable.

Titulaire : Pfizer Holding France, 23-25, avenue du Docteur-Lannelongue, 75014 Paris.

Composition : Florfénicol 300 mg ; excipient QSP 1 ml.

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/6778956 2/2011.

Date de la décision : 28 juillet 2011.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Résultats des tirages du Keno du jeudi 6 octobre 2011

NOR : BCRX1106472V

Keno

Tirages du
JEUDI 6 OCTOBRE 2011

Tirage de 13h45

2	4	16	24	25	28	31	32	37	41
42	47	48	52	55	59	61	64	67	68

* NUMERO *

Jackpot

Montant : 260 000 €

* 6.32.80.95 *

Multiplicateur : x 3

JOKER+

0 146 188

Résultats et Informations :

fdj.fr

Tirage de 21h00

1	2	5	7	10	12	13	17	18	27
29	36	43	47	51	54	55	59	66	67

* NUMERO *

Jackpot

Gagné à 270 000 €

* 5.58.22.74 *

Multiplicateur : x 1

JOKER+

4 974 759

Montant du Jackpot du vendredi 7 octobre à 13h45 : 10 000 €

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Veuillez consulter le Journal Officiel. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant la date du tirage.

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)